



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 4 DU MOIS DE FEVRIER 2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N°4 DU MOIS DE FEVRIER 2018**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 4 du mois de février 2018.



Lieutenant-colonel Ralph JESER
Directeur départemental adjoint des services
d'incendie et de secours par intérim,

ACTES SOUMIS A PUBLICATION	PAGE
<i>Délibérations du conseil d'administration du 6 février 2018</i>	
Suppression du centre d'incendie et de secours communal de Dambelin.....	5
Modification du règlement opérationnel et de l'arrêté de classement des centres d'incendie et de secours (CIS).....	8
Modification du tableau des emplois budgétaires.....	15
Evolution du règlement intérieur	24
Plan immobilier :	
1 - avancée du programme – solde d'opérations	58
2 - autorisations de programme - autorisations d'engagements et crédits de paiement	
Acquisition de véhicules et assimilés - autorisation de programme crédit de paiement.....	82
Autorisation de programme crédit de paiement – virtualisation des postes informatiques	86
Autorisation de programme crédit de paiement – outils informatiques de gestion.....	89
Mobilité et nomadisme numériques - autorisation de programme crédit de paiement	93
Acquisition d'outils pédagogiques - autorisation de programme crédit de paiement	96
Subventions 2018	100
Prévision d'affectation du résultat et reprise anticipée	104
Budget primitif 2018	107

Arrêté du préfet du Doubs

Arrêté n°25-2018-01-31-002 portant modification du règlement opérationnel des services
d'incendie et de secours du Doubs

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS****EXTRAIT DES DELIBERATIONS*****SUPPRESSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
COMMUNAL DE DAMBELIN***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS**Membres avec voix délibérative**

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Affiché le
08 FEV. 2018

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

SUPPRESSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS COMMUNAL DE DABELIN

Aux termes de l'article L. 1424-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *Il est créé dans chaque département un établissement public, dénommé 'service départemental d'incendie et de secours', qui comporte un corps départemental de sapeurs-pompiers ... organisé en centres d'incendie et de secours... Ont également la qualité de service d'incendie et de secours les centres d'incendie et de secours qui relèvent des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale disposant d'un corps communal ou intercommunal de sapeurs-pompiers.* »

Ainsi, en vertu de ces dispositions, les centres d'incendie et de secours (CIS) relèvent soit de la gestion du Sdis, soit de celles des communes et EPCI.

A ce jour, le département du Doubs ne compte plus de CIS relevant d'un EPCI. Seuls des CIS communaux assurent, aux côtés des centres relevant du Sdis, la couverture opérationnelle.

Par arrêté n°25-2016-07-11-020 du 11 juillet 2016, le préfet du Doubs a listé et classé en centres de première intervention (CPI) les 6 CIS communaux existants dans le département du Doubs : Dambelin, Gonsans, La Cluse-et-Mijoux, Laviron, Longeville et Saint-Maurice-Colombier.

A ce jour, le CIS de Dambelin ne dispose plus d'un armement répondant aux exigences réglementaires fixées par les textes nationaux, ni à celles arrêtées au SDACR et au RO.

L'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires qui desservait ce centre ont démissionné de leur engagement.

Le CIS communal n'est plus opérationnel et son maintien ne présente plus d'utilité au regard des orientations du SDACR.

Fort de ce constat, le conseil municipal de la commune de Dambelin a sollicité la suppression du CIS aux termes d'une délibération prise le 23 octobre 2017.

En application de la note du ministre de l'intérieur en date du 17 février 2014, tout projet de fermeture de centre d'incendie et de secours qui ne recueillerait pas de consensus local doit être porté à la connaissance de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises pour saisine préalable de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS).

En l'espèce, dans la mesure où ce projet de suppression correspond à une évolution attendue au plan local, sollicitée, de surcroît, par la commune, il n'est pas nécessaire d'appliquer la procédure de consultation prévue par la note précitée.

La fermeture du CIS de Dambelin n'a pas d'incidence sur la couverture opérationnelle du secteur qui demeure conforme aux objectifs fixés par le SDACR.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter en conséquence au règlement opérationnel ainsi qu'au classement des CIS sont détaillées dans un rapport distinct.

Il appartiendra au préfet de se prononcer par arrêté sur ce projet de suppression au regard de l'avis rendu par le conseil d'administration du Sdis.

Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 30 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur ce dossier.

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU REGLEMENT OPERATIONNEL ET DE L'ARRETE DE CLASSEMENT DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS)

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

08 FEV. 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

MODIFICATION DU REGLEMENT OPERATIONNEL ET DE L'ARRETE DE CLASSEMENT DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS)

En conséquence du projet de suppression du CIS de Dambelin, il est nécessaire de proposer une modification du règlement opérationnel et de l'arrêté de classement des centres afin de supprimer toute référence à cette unité de secours, notamment dans les différentes cartographies relatives à l'organisation territoriale du SDIS et aux secteurs des chefs de groupe.

Quelques ajustements devront également être apportés aux dispositions de l'annexe VIII du règlement opérationnel relative au plan de déploiement des moyens du SDIS afin de remplacer le CIS de Dambelin.

Le conseil d'administration est appelé à émettre un avis sur les modifications proposées qui figurent en annexe au présent rapport et concernent les documents suivants :

1- Règlement opérationnel (RO)

Annexe 1 : implantation géographique des CIS – annexe I du RO ;

Annexe 2 : plan de déploiement des moyens du SDIS – annexe VIII du RO ;

Annexe 3 : dispositions de mise en œuvre de la chaîne de commandement du SDIS 25 – 2.7 : cartographies des secteurs opérationnels chef de groupe - cartes intitulées « secteurs chef de groupe » et « secteurs chef de groupe Groupement Est » - Annexe IX du RO ;

2 – Classement des centres d'incendie et de secours

Annexe 4 : liste de centres d'incendie et de secours communaux modifiée.

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 29 janvier 2018, ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, un avis favorable, à l'unanimité, le 30 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *émettent un avis favorable sur les modifications du règlement opérationnel ;*
- *émettent un avis favorable sur les modifications de l'arrêté de classement des centres.*

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le -- 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

08 FEV. 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

I/ OBJET DU RAPPORT

Ce rapport présente la modification du tableau des emplois budgétaires qui est motivée par :

- la mise en œuvre des accords issus du groupe de dialogue social ;
- l'ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir ;
- l'adéquation de la ressource aux besoins des services.

1. Mise en œuvre des accords issus du groupe de dialogue social

Suppressions de postes	Créations de postes
1 chef du groupement prévention-planification du grade de commandant	1 chef du groupement prévention-planification du grade de lieutenant-colonel
1 officier expert (N2) bureau prévention 2 (GPP) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 officier expert (N2) bureau prévention 2 (GPP) du grade de lieutenant hors classe
1 chef du CSR Bethoncourt-Sochaux (GTE) du grade de lieutenant de 2 ^{ème} classe	1 chef du CSR Bethoncourt-Sochaux (GTE) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe
1 référent bureau petits matériels habillement GTS/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Pontarlier du grade d'adjudant	1 officier expert (N2) bureau petits matériels habillement (GTS)
1 chef d'agrès tout engin CSP Besançon Est du grade de sergent	1 chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Besançon Est du grade d'adjudant
2 chefs d'agrès tout engin CSP Pontarlier du grade de sergent	2 chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Pontarlier du grade d'adjudant
1 référent bureau formation GTE du grade de sergent au 01/03/2018	1 référent bureau formation GTE/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux du grade d'adjudant au 01/03/2018
1 gestionnaire formation GTE/chef d'agrès tout engin CSP Montbéliard du grade de sergent au 01/03/2018	1 gestionnaire formation GTE/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Montbéliard du grade d'adjudant au 01/03/2018
1 chef d'équipe CSP Pontarlier du grade de caporal-chef	1 chef d'agrès 1 engin/1 équipe CSP Pontarlier du grade de sergent
5 chefs d'équipe CSP Montbéliard du grade de caporal-chef	5 chefs d'agrès 1 engin/1 équipe CSP Montbéliard du grade de sergent
1 chef d'équipe CSP Besançon centre du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Besançon centre du grade de caporal-chef
1 chef d'équipe CSP Besançon est du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Besançon est du grade de caporal-chef
1 chef d'équipe CSP Pontarlier du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Pontarlier du grade de caporal-chef
1 chef-opérateur CTA-CODIS du grade de caporal	1 chef-opérateur CTA-CODIS du grade de caporal-chef
	1 opérateur CTA-CODIS du grade de caporal

NB : les nominations suivantes interviendront par ailleurs en remplacement de postes vacants (départs en retraite ou mobilité externe) : 1 au grade de lieutenant de 1^{ère} classe au GTO, 1 au grade d'adjudant au CSP Pontarlier et 1 au grade de sergent au CTA-CODIS.

La création d'un poste supplémentaire de caporal en 2018 correspond à l'engagement pris dans le cadre de l'accord portant sur l'augmentation progressive de l'équivalence de la garde de 24 h s'échelonnant de 2017 à 2020.

2. Ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir

Suppressions de postes	Créations de postes
1 chef du service veille juridique/prévention (GPP) du grade de commandant	1 officier expert (N2) bureau prévention 5 (GPP) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe

1 chef des missions prospective et hygiène et sécurité (direction) du grade de capitaine	1 chargé de mission hygiène et sécurité (direction) du grade de commandant
1 chef du CSP Montbéliard (GTE) du grade de commandant au 01/03/2018	1 chef du CSP Montbéliard (GTE) du grade de capitaine au 01/03/2018
1 chef du service prévision (GPP) du grade de capitaine au 01/03/2018	1 chef du service prévision (GPP) du grade de commandant au 01/03/2018
1 chef du service logistique (GTS) du grade de capitaine	1 chef du service logistique (GTS) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe
1 chef du service mise en œuvre opérationnelle par intérim (GGO) du grade de capitaine	1 chef du service mise en œuvre opérationnelle (GGO) du grade de capitaine
1 chef du bureau gestion des données et CRSS CTA-CODIS/adjoint au chef du CTA-CODIS (GGO) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 officier expert (N1) bureau gestion des données et CRSS CTA-CODIS/adjoint au chef du CTA-CODIS (GGO) du grade de capitaine
1 officier expert (N1) bureau évaluation et gestion des ressources opérationnelles/adjoint au chef de service par intérim (GGO) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 officier expert (N1) bureau évaluation et gestion des ressources opérationnelles/adjoint au chef de service (GGO) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe
1 officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle/adjoint au chef de service (GTS) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle/adjoint au chef de service (GTS) du grade de lieutenant de 2 ^{ème} classe
1 chef d'équipe CSP Besançon centre du grade de caporal	1 chef d'agrès 1 engin/1 équipe CSP Besançon centre du grade de sergent
1 chef d'équipe CSP Besançon est du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Besançon est du grade de caporal-chef
1 chef d'agrès 1 engin/1 équipe CSP Montbéliard du grade de sergent au 01/04/2018	1 chef d'agrès tout engin/chef de poste CSP Montbéliard du grade d'adjudant au 01/04/2018
1 chef d'équipe CSP Montbéliard du grade de caporal	1 chef d'agrès 1 engin/1 équipe CSP Montbéliard du grade de sergent
1 chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier du grade de sergent	1 chef d'équipe CSP Pontarlier du grade de caporal
1 chef d'équipe CSP Pontarlier du grade de caporal	1 chef d'agrès 1 engin/1 équipe CSP Pontarlier du grade de sergent
1 adjoint au chef de salle CTA-CODIS du grade de sergent	1 chef-opérateur CTA-CODIS du grade de caporal-chef
1 chef-opérateur CTA-CODIS du grade de caporal-chef	1 chef-opérateur CTA-CODIS du grade de caporal
1 adjoint au chef de salle CTA-CODIS du grade de sergent	1 chef-opérateur CTA-CODIS du grade de caporal
1 chef du bureau finances (GAF) du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	1 chef du bureau finances/adjoint au chef de service (GAF) du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
1 expert marchés publics (GAF) du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	1 expert marchés publics/adjoint au chef de service (GAF) du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
1 secrétaire SSSM du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	1 secrétaire-coordonateur SSSM du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (équivalent gestionnaire)
3 secrétaires-assistants de gestion (GPP) du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	3 gestionnaires (GPP) du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
1 contrôleur EPI plate-forme logistique (GLT) du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	1 contrôleur EPI /adjoint au chef de la plate-forme logistique (GLT) du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
1 mécanicien atelier départemental (GLT) du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	1 mécanicien/adjoint au chef de l'atelier départemental (GLT) du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

3. Adéquation de la ressource aux besoins des services

Suppressions de postes	Créations de postes
	1 poste non permanent de technicien maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement (GLT) du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (contrat d'un an)

La création d'un poste non permanent de technicien correspond à un accroissement temporaire d'activité au groupement logistique et technique consécutif à l'informatisation de la gestion de l'ensemble des matériels et des bâtiments du SDIS 25.

4. Mise à disposition d'un agent

L'adjudant-chef Samuel LECOURT est mis depuis le 1^{er} novembre 2008 à disposition de l'Ecole d'Application de Sécurité Civile (ECASC), intégrée à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette mise à disposition sera renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans à compter du **01/01/2018**.

II/ MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

La modification du tableau des emplois budgétaires est présentée en synthèse à la page suivante, ainsi que le tableau dressant la liste précise des postes permanents créés et le grade ou cadre d'emplois correspondant.

Les crédits pour l'année 2018 sont inscrits au chapitre 12 du budget primitif.

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable, à la majorité, sur ce dossier le 29 janvier 2018, ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, un avis favorable, à la majorité, le 30 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent les modifications du tableau des emplois budgétaires.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

Filière et Catégorie	Cadres d'emplois ou Grades	Effectifs permanents		Effectifs non permanents		Effectifs totaux	Effectifs permanents	Effectifs non permanents	Effectifs totaux
		Effectifs permanents	Effectifs non permanents	Effectifs permanents	Effectifs non permanents				
FILIERE SPP (hors SSI)									
A+	Commandant général	1	0	1	0	1	0	0	1
A3	Lieutenant Colonel	5	0	5	1	6	0	0	6
A2	Commandant	15	0	15	-1	14	0	0	14
A1	Captaine	17	0	17	-1	16	0	0	16
B3	Lieutenant hors classe	1	0	1	1	2	0	0	2
B2	Lieutenant 1 ^{ère} classe	32	0	32	0	32	0	0	32
B1	Lieutenant 2 ^{ème} classe	9	0	9	1	10	0	0	10
C2	Adjudant	98	0	98	5	103	0	0	103
	Sergent	101	0	101	0	101	0	0	101
C1	Caporal chef	44	0	44	0	44	0	0	44
	Caporal	62	0	62	-5	57	0	0	57
FILIERE APP (SSSI)									
A3	Médecin hors classe	2	0	2	0	2	0	0	2
A2	Pharmacien hors classe	1	0	1	0	1	0	0	1
A1	Infirmier hors classe	2	0	2	0	2	0	0	2
FILIERE ADMINISTRATIVE									
A	Adjudant Territoriaux	11	0	11	0	11	0	0	11
B	Médecins Territoriaux	19	0	19	1	20	0	0	20
C	Adjudants Administratifs	38,5	0	38,5	-1	37,5	1	0	38,5
FILIERE TECHNIQUE									
A	Ingénieurs Territoriaux	5	0	5	0	5	0	0	5
B	Techniciens Territoriaux	8	0	8	1	9	0	0	9
C1	Agents de Maîtrise	9	0	9	0	9	0	0	9
C2	Agents Techniques	12	0	12	0	12	0	0	12

Filière et Catégorie	Cadres d'emplois ou grades	TEC autorisé au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2017	Observations
C2	Adjudant	1	0	Mise à disposition de FECASC
A3	Médecin de classe normale	1	0	Mise à disposition du Ministère de l'Intérieur

(1) Article 3 loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée (cf. annexe 1)

(2) Article 3-1 ou 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26-01-1984 (cf. annexe 1)

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse salariale pour remplacer momentanément des titulaires absents

Catégorie	[3]	Effectifs non permanents budgétaires
C	Vacance remplacement (malade, maternité, etc.)	95 2

(3) Article 3-1 de la loi 84-53 du 26-01-1984

D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

08 FEV. 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Modification du tableau des emplois budgétaires

➤ Annexe 3 : Tableau des emplois budgétaires

Le tableau des emplois budgétaires consolidé au 6 février 2018 est reproduit en annexe 3 du règlement intérieur, conformément au document joint au présent rapport. Cette évolution résulte de la modification du tableau des emplois budgétaires soumise à délibération du conseil d'administration à la même séance.

2. Plan de formation pluriannuel 2018-2020

Le plan pluriannuel de formation est défini pour une période glissante de trois ans et doit donc être réactualisé chaque année.

L'évaluation du coût du plan de formation pour la période 2018-2020 met en évidence une augmentation (+ 122 604 €) par rapport à la période 2017-2019.

Cette augmentation s'explique par :

- l'augmentation des frais de formation (+ 232 266 €) qui est essentiellement due à l'augmentation des tarifs de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) (+ 102 000 €), des formations de maintien des acquis des informaticiens au regard des évolutions technologiques (+ 47 000 €), des formations des personnels de santé à la prise en charge pré-hospitalières des victimes (+ 30 000 €), des formations de maintien des acquis en secours routier et en secours à personne (+ 26 000 €) et par une sous-estimation erronée dans le PFP précédent des formations de spécialité plongée (+ 30 000 €) ;
- la diminution du coût de l'indemnisation des SPV (- 82 959 €) et des coûts indirects (- 26 703 €).

➤ Annexe 13 : la politique de formation du SDIS 25

L'annexe 13 est modifiée en conséquence ainsi qu'il suit :

1° - A l'intitulé de la partie 1 figurant au sommaire et dans le corps du texte, les mots « 2017-2019 » sont remplacés par les mots « 2018-2020 ».

2° - A la partie 1, les titres 1 et 2 sont modifiés ainsi qu'il suit :

- a. les mots « 2017-2019 » sont remplacés par les mots « 2018-2020 »,
- b. le mot « 2017 » est remplacé par le mot « 2018 »,
- c. le mot « 2018 » est remplacé par le mot « 2019 »,
- d. le mot « 2019 » est remplacé par le mot « 2020 ».

3° - A la partie 1, le titre 4 est modifié conformément au document joint en annexe au présent rapport.

4° - L'annexe 13.3 est remplacée par la version jointe en annexe au présent rapport.

3. Entretien professionnel annuel

➤ Annexe 11 : guide de l'entretien professionnel

Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires intervenues concernant la procédure des entretiens professionnels annuels, l'annexe 11 est modifiée ainsi qu'il suit :

1° - Au 9) du 1-, au 2- et au 13- après les mots « du Préfet » sont ajoutés les signe et mots « /du Ministre ».

2°- le 4- est modifié ainsi qu'il suit :

- a. Les signes et mots « (pour les agents du SSSM, le chef de groupement sollicite le médecin-chef pour apprécier ce qui relève de leur art) » sont supprimés ;

- b. Est inséré après l'alinéa 3 un alinéa ainsi rédigé : « - le supérieur hiérarchique de chefferie pour les agents du SSSM ».

3°- Au 13-, après les mots « au Préfet » sont ajoutés les signe et mots « /au Ministre ».

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 29 janvier 2018, ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, un avis favorable, à l'unanimité, le 30 janvier 2018 et ceux du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, un avis favorable, à l'unanimité, le 31 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et

- *adoptent le plan pluriannuel de formation 2018-2020 ;*
- *adoptent les modifications des annexes 3, 11, 13 (et 13-3) du règlement intérieur du SDIS.*

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**PLAN IMMOBILIER
1-AVANCEE DU PROGRAMME-SOLDE D'OPERATIONS
2-AUTORISATIONS DE PROGRAMMES- AUTORISATIONS
D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENT**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Affiché le

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

0 8 FEV. 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

PLAN IMMOBILIER
1-AVANCEE DU PROGRAMME-SOLDE D'OPERATIONS
2-AUTORISATIONS DE PROGRAMMES- AUTORISATIONS
D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENT

Depuis 2003, date de la première délibération relative au plan pluriannuel de construction-restructuration de centres d'incendie et de secours, le conseil d'administration a été conduit à délibérer à plusieurs reprises pour compléter ou amender le périmètre de cette politique ambitieuse, engager les opérations inscrites et planifier les crédits de paiement à mettre en place.

État d'avancée du programme - solde d'opérations

1. Opérations soldées au cours de l'année 2017

L'opération de Mont d'Or, livrée en décembre 2015, est soldée administrativement pour la partie autorisation de programme, ce qui porte à 18 le nombre d'opérations soldées administrativement.

Le bilan financier de cette opération s'établit comme suit :

AP voté (1)		AE voté (1)	Solde opération (2)		Solde AE (2)	Balance (1)-(2)		
Bâtiment	Autre	Assurance	Bâtiment	Autre	Assurance	Bâtiment	Autre	Assurance
2 063 000	66 400	15 650	1 689 133.12	38 719.22	En cours	373 866.88	27 680.78	En cours

Le bilan financier du plan de mars 2011, estimé à 87 900 000 €, laisse apparaître un reliquat de 1 709 298 € sur les 18 opérations clôturées.

2. Opérations engagées et opérations clôturées au 31 décembre 2017

18 opérations ont été livrées et ont fait l'objet d'une clôture de l'autorisation de programme (AP).

11 opérations sont engagées dont :

- 5 ont été livrées et sont en attente de clôture administrative de l'AP ;
- 1 est en cours de réalisation ;
- 5 sont en phase d'étude.

Evolution des autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagements (AE)

1. Nouvelles autorisations de programmes et d'engagements

Conformément au plan approuvé en février 2016, il est proposé d'ouvrir 2 autorisations de programmes et autorisations d'engagements supplémentaires :

- CS Saint Hippolyte 1 079 800 €
- CS Pierrefontaine-les-Varans 835 000 €

2. Modification des autorisations de programmes déjà inscrites

La présence d'amiante dans les matériaux constituant l'actuel atelier départemental, la nécessité de réaliser le chantier en 3 phases dans des locaux occupés ainsi que la sécurisation des postes de travail des travées poids lourds, notamment par la mise en place d'un pont roulant et de ponts encastrés, nécessitent d'augmenter l'autorisation de programme de l'atelier départemental de 200 000 €. Cette augmentation est compensée par la diminution de l'autorisation de programme de la plateforme départementale qui dégage aujourd'hui un reliquat prévisionnel de 391 000 €.

Le planning général du plan pluriannuel se décline donc comme suit :

	Type	Nom	Commune d'implantation	Année mise en service		
opérations dôturées	CS	CLERVAL	CLERVAL	2003		
	CS	QUINGEY	QUINGEY	2005		
	CS	BOUCLANS	BOUCLANS	2007		
	CSR	ORNANS	ORNANS	2007		
	CSR	VALDAHON	VALDAHON	2007		
	CSR	BAUME LES DAMES	BAUME LES DAMES	2008		
	CSR	MAICHE	MAICHE	2008		
	CSP	PONTARLIER	PONTARLIER	2009		
	CSR	ST VIT	ST VIT	2009		
	CPIR	CHARQUEMONT	CHARQUEMONT	2010		
	CS	LE RUSSEY	LE RUSSEY	2010		
	CS	SAONE	SAONE	2011		
	CPI	AVOUDREY	AVOUDREY	2012		
	CPIR	LES FOURGS	LES FOURGS	2012		
	CS	ETUPES-FESCHES	FESCHES-LE-CHATEL	2012		
	CSR	AUDINCOURT- VALENTIGNEY	AUDINCOURT	2014		
	CPIR	3 CANTONS	COLOMBIER FONTAINE	2014		
	CS	MONT D'OR	LES HOPITAUX-VIEUX	2016		
	opérations engagées	livrées / non soldées	CSP	BESANCON EST	CHALEZEULE	2012
			CSP	BESANCON CENTRE	BESANCON	2012
Plateforme Log			MAMIROLLE	MAMIROLLE	2016	
CS			ORCHAMPS-VENNES	ORCHAMPS-VENNES	2017	
CS			AMANCEY	AMANCEY	2017	
CSR			MORTEAU	MORTEAU	2018	
en cours		CS	MONCEY	MONCEY	2019	
		Atelier Dptal	MAMIROLLE	MAMIROLLE	2019	
		Groupement	MONTBELIARD	FESCHES-LE-CHATEL	2019	
		CPI	LA FUVELLE	LABERGEMENT ST-MARIE	2019	
		CS	MOUTHE	MOUTHE	2020	
		CS	ST HIPPOLYTE	ST HIPPOLYTE	2020	
CS	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	2020			

3. Planification des crédits de paiement à mobiliser en 2018 pour les autorisations de programmes et d'engagements ouvertes

2 888 900 € en crédits de paiement sont nécessaires pour financer les autorisations de programmes et d'engagements ouvertes.

Vous trouverez en pièce jointe la planification par opération de ces crédits de paiement (annexes 2-1 à 2-14).

Economie générale du plan**Montant global du plan (mars 2011)****87 900 000 €**

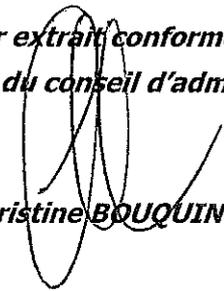
AP/AE + hors AP/AE

	Opérations			Taux de réalisation
	en cours	clôturées	total	
AP - AE	41 560 250 €	28 756 347 €	70 316 597 €	81,91%
HORS AP - AE	596 590 €	1 086 070 €	1 682 660 €	
CP consommés	30 693 501 €	27 047 049 €	57 740 550 €	67,60%
CP consommés hors AP - AE	596 590 €	1 086 070 €	1 682 660 €	
CP inscrits	9 143 085 €		9 143 085 €	10,40%
CP inscrits hors AP - AE	0 €		0 €	
Reliquats prévisionnels	1 723 664 €		1 723 664 €	1,96%
Reliquats réels		1 709 298 €	1 709 298 €	1,94%

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et

- approuvent
 - les autorisations de programmes et d'engagements pour engager les nouvelles opérations et financer les assurances dommages ouvrages,
 - le transfert de 200 000 € de l'autorisation de programme de l'opération plateforme logistique vers celle de l'atelier départemental,
 - les crédits de paiements mis en place pour l'année 2018 ;
- autorisent la présidente du conseil d'administration à :
 - organiser les consultations et marchés d'études non délégués,
 - engager toutes les dépenses relatives aux opérations visées dans le présent rapport,
 - engager les travaux après signature des conventions de financement hors atelier,
 - signer les actes d'achat des terrains et bâtiments nécessaires à la réalisation du présent plan.

Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,


Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le 08 FEV. 2018



Contrôle de légalité

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations clôturées page 1/2

Opérations clôturées		CS Etupes	CSP Pontarlier	CSR Maiche	CS 1er Plateau	CSR Omans	CSR Baume les Dames	CSR Validation	CSR Saint Vilt	CPIR Charquemont	CS Le Russey	Sous total page 1
Décision CASDIS inscription ou modification des AP												
Ligne 232		102 893	219 454	48 385	43 457	33 847	61 911	51 294	82 330	79 243	985 516	16 287 796 €
Ligne 237		0	1 054 991	156 000	110 104	110 272	203 000	0	0	0	0	0
Ligne 238		0	6 102 009	1 234 000	722 269	829 787	1 619 000	0	0	0	0	0
Ligne 2319-31 et 2319-12 (opérations sans MOD)		784 225	7 611	0	0	0	0	480 860	590 234	530 794	0	0
Sous total bâtiment		866 918 €	7 454 065 €	1 438 385 €	875 840 €	967 905 €	1 883 911 €	532 154 €	673 064 €	610 037 €	985 516 €	16 287 796 €
Mobilier, appareils ménagers - lignes 2184 et 2188		19 681	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
téléphonie info équipements d'attente - lignes 21578 et 2183		12 621	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total dépenses Equipements		32 302 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32 302 €
TOTAL		899 220 €	7 454 065 €	1 438 385 €	875 840 €	967 905 €	1 883 911 €	532 154 €	673 064 €	610 037 €	985 516 €	16 320 098 €
ACHATS terrains et bâtiments		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier et équipements		0	239 169	52 180	37 470	39 880	71 462	18 741	23 296	26 515	32 336	32 336 €
TOTAL		0 €	239 169 €	52 180 €	37 470 €	39 880 €	71 462 €	18 741 €	23 296 €	26 515 €	32 336 €	541 049 €
Ligne 232		102 893	219 454	48 385	43 457	33 847	61 911	51 294	82 330	79 243	985 516	16 287 795 €
Ligne 237		0	1 054 991	156 000	110 104	110 272	203 000	0	0	0	0	0
Ligne 238		0	6 102 009	1 234 000	722 269	829 787	1 619 000	0	0	0	0	0
Ligne 2319-31 et 2319-12 (opérations sans MOD)		764 225	7 611	0	0	0	0	480 860	590 234	530 794	0	0
Sous total dépenses bâtiment		866 918 €	7 454 065 €	1 438 385 €	875 840 €	967 905 €	1 883 911 €	532 154 €	673 064 €	610 037 €	985 516 €	16 287 795 €
Mobilier, appareils ménagers - lignes 2184 et 2188		19 681	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
téléphonie info équipement d'attente - lignes 21578 et 2183		12 621	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total dépenses Equipements		32 302 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32 302 €
TOTAL		899 220 €	7 454 065 €	1 438 385 €	875 840 €	967 905 €	1 883 911 €	532 154 €	673 064 €	610 037 €	985 516 €	16 320 098 €
ACHATS terrains et bâtiments		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier et équipements		0	239 169	52 180	37 470	39 880	71 462	18 741	23 296	26 515	32 336	32 336 €
TOTAL		0 €	239 169 €	52 180 €	37 470 €	39 880 €	71 462 €	18 741 €	23 296 €	26 515 €	32 336 €	541 049 €
Bâtiment		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipment		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reliquets réels		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

mise à jour : 06/02/2015

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations clôturées page 2/2

Colles des opérations	Opérations clôturées	Sous total page 1	Marais de Saône	CPI Les Fourgs	CPI Avoudrey	CS Quingey	CS Clerval	CSR Audincourt Valentigney	CPIR 3 Cantons	CS Mont d'Or
Collés des opérations	Decision CASDIS inscription ou modification des AP									
	Ligne 232		106 696	77 964	77 544	47 443	76 924	210 000	505 000	363 000
	Ligne 237		0	0	0	0	0	800 000	0	0
	Ligne 238		0	0	0	0	0	4 575 000	0	0
	Lignes 2313-51 et 2313-12 (opérations sans MOD)		641 028	599 149	494 072	626 120	583 687	56 000	738 000	1 700 000
	Sous total bâtiment	16 287 796 €	747 724 €	677 413 €	571 716 €	785 237 €	660 610 €	5 635 000 €	843 000 €	2 063 000 €
	Mobilier, appareils ménagers - lignes 2184 et 2183		0	14 894	13 514	0	0	112 480	20 735	34 432
	téléphonie info équipements d'alerte - lignes 2157/8 et 2183		0	14 185	14 185	0	0	34 300	14 300	4 287
	Sous total dépenses équipements	32 302 €	0 €	29 079 €	27 699 €	0 €	0 €	146 780 €	35 035 €	38 719 €
	TOTAL	16 320 098 €	747 724 €	706 492 €	599 415 €	785 237 €	660 610 €	5 872 900 €	878 900 €	2 125 409 €
Planification des paiements 2003 à 2017	Achats terrains et bâtiments		0	0	0	0	0	0	0	0
	Mobilier et équipements		36 413	0	0	38 580	13 550	0	0	317 000
	TOTAL	541 049 €	36 413 €	0 €	38 590 €	13 550 €	0 €	0 €	0 €	317 000 €
	Ligne 232		108 696	77 964	77 644	47 443	76 924	159 627	91 026	166 050
	Ligne 237		0	0	0	111 674	0	471 000	0	0
	Ligne 238		0	0	0	626 120	0	3 809 000	0	0
	Lignes 2313-51 et 2313-12 (opérations sans MOD)		641 028	599 149	494 072	626 120	583 687	2 809	738 620	1 523 083
	Sous total dépenses bâtiment	16 287 796 €	747 724 €	677 413 €	571 716 €	785 237 €	660 610 €	4 442 436 €	827 646 €	1 689 133 €
	Mobilier, appareils ménagers - lignes 2184 et 2183		0	14 894	13 514	0	0	112 480	20 735	34 432
	téléphonie info équipement d'alerte - lignes 2157/8 et 2183		0	14 185	14 185	0	0	34 300	14 300	4 287
Sous total dépenses équipements	32 302 €	0 €	29 079 €	27 699 €	0 €	0 €	146 780 €	35 035 €	38 719 €	
TOTAL	16 320 098 €	747 724 €	706 492 €	599 415 €	785 237 €	660 610 €	4 689 216 €	862 681 €	1 727 852 €	
Autorisation de programme plan pluriannuel	Achats terrains et bâtiments		0	0	0	0	0	0	0	0
	Mobilier et équipements		36 413	0	0	38 580	13 550	0	0	317 000
	TOTAL	541 049 €	36 413 €	0 €	38 590 €	13 550 €	0 €	0 €	0 €	317 000 €
	Ligne 232		106 696	77 964	77 544	47 443	76 924	210 000	505 000	363 000
	Ligne 237		0	0	0	0	0	800 000	0	0
	Ligne 238		0	0	0	0	0	4 575 000	0	0
	Lignes 2313-51 et 2313-12 (opérations sans MOD)		641 028	599 149	494 072	626 120	583 687	56 000	738 000	1 700 000
	Sous total bâtiment	16 287 796 €	747 724 €	677 413 €	571 716 €	785 237 €	660 610 €	5 635 000 €	843 000 €	2 063 000 €
	Mobilier, appareils ménagers - lignes 2184 et 2183		0	14 894	13 514	0	0	112 480	20 735	34 432
	téléphonie info équipements d'alerte - lignes 2157/8 et 2183		0	14 185	14 185	0	0	34 300	14 300	4 287
Sous total dépenses équipements	32 302 €	0 €	29 079 €	27 699 €	0 €	0 €	146 780 €	35 035 €	38 719 €	
TOTAL	541 049 €	36 413 €	0 €	38 590 €	13 550 €	0 €	0 €	0 €	317 000 €	
HORS AP	Bâtiment		0	0	0	0	0	1 192 564	15 354	373 867
	Equipment		0	0	0	0	0	91 120	865	27 681
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	1 283 684	16 219	401 548
	Reliquats réels		0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	crédits consommés hors AP 2003 à 2016		0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	crédits consommés hors AP 2003 à 2016		0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations clôturées page 1/2

Date à jour : 30/09/2017	Opérations clôturées	CS Etupes	CSP Ponantier (*)	CSR Malche (*)	CS 1er Plateau (*)	CSR Ormans (*)	CSR Baume les Darnes (*)	Restructuration		CPR Cherquemont (*)	CS La Russoy (*)	Sous total page 1
								Restructuration CSR Valdahon (*)	Restructuration CSR Saint Vit (*)			
autorisations d'engagements	Decision CASDIS inscription ou modification des AE	DM1 2014	DM2 - 2014	BP 2012	DM2 - 2010	BP 2010	BP 2012	BP 2010	BP 2013	BP 2013	DM2 2014	
	Montants autorisations d'engagement BP 2016	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Montants autorisations d'engagement DM 1 2016	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Balance	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coûts des opérations	ligne 6162	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 437 €
	TOTAL	5 437 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 437 €
	hors AE	0	58 001	12 800	9 040	9 750	19 598	7 513	8 614	3 504	6 468	135 278 €
TOTAL	0 €	58 001 €	12 800 €	9 040 €	9 750 €	19 598 €	7 513 €	8 614 €	3 504 €	6 468 €	135 278 €	
Planification des paiements	Ligne 6162	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 437 €
	TOTAL	5 437 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 437 €
	Ligne 6162	0	58 001	12 800	9 040	9 750	19 598	7 513	8 614	3 504	6 468	135 278 €
TOTAL	0 €	58 001 €	12 800 €	9 040 €	9 750 €	19 598 €	7 513 €	8 614 €	3 504 €	6 468 €	135 278 €	
Reliquats réels	Ligne 6162	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

(*) - L'assurance DO de ces opération a fait l'objet de paiements sur des crédits de fonctionnement hors autorisation de programme.

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations clôturées page 2/2

mbo 3 Jour : 30/06/2017		PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations clôturées page 2/2																
Opérations clôturées		Sous total page 1		Mairais de Saône (*)		CPI Les Fourgs		CPI Avoudrey		CS Quiingey (*)		CS Clarval (*)		CSR Audincourt Valentigney		CPIR 3 Cantons		
autorisations d'engagements	Décision CASDIS inscription ou modification des AE																	
	Montants autorisations d'engagement BP 2016																	
	Montants autorisations d'engagement DIM 1 2016																	
	Balance																	
Coûts des opérations	ligne 6162																	
	TOTAL		5 437 €		0 €	4 410 €	4 221 €	4 221 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35 103 €	35 103 €	6 400 €	6 400 €	55 571 €
hors AE	ligne 6162																	
	TOTAL		135 278 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Planification des paiements	Ligne 6162																	
	TOTAL		5 437 €		0 €	4 410 €	4 221 €	4 221 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 376 €	27 376 €	6 280 €	6 280 €	47 724 €
Crédits consommés hors AE 2003 à 2015	Ligne 6162																	
	TOTAL		135 278 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Restquats réels	Ligne 6162																	
	TOTAL		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 727	7 727	120	120	7 847 €

(*) - L'assurance DO de ces opérations a fait l'objet de paiements sur des crédits de fonctionnement hors autorisation de programme.

Opérations en cours		CSP Basançon Est	CSP Basançon Centre (*)	Mont d'Or	CSR Montceau	CS Ouchamps Venetz	CS Amnancy	Plateforme régionale	Moncey	Gpt Est	Atelier départemental	CPI La Favelle	CS Neuhub	CS Saint Hippolyte	CS Floréfontaine les Vaux
Affectations d'engagements	Decision CASDIS inscription ou modification des AE	DM2-2008	Dm2-2012	DM1-2017	BP-2013	BP-2016	Dm2-2011	BP-2016	BP-2016	DM2-2011	BP-2017	BP-2017	BP-2017	BP-2017	BP-2018
	Montants autorisations d'engagement DM1-2017	54.000	0	15.650	24.800	12.400	20.500	20.500	5.600	4.100	16.700	5.000	193.000	193.000	193.000
	Montants autorisations d'engagement BP-2018	54.000	0	15.650	24.800	12.400	20.500	20.500	5.600	4.100	16.700	5.000	193.000	193.000	193.000
	Balances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts des opérations	Ligne 6102	54.000	0	15.650	24.800	12.400	20.500	20.500	5.600	4.100	16.700	5.000	193.000	193.000	193.000
	TOTAL	54.000 €	0 €	15.650 €	24.800 €	12.400 €	20.500 €	20.500 €	5.600 €	4.100 €	16.700 €	5.000 €	193.000 €	193.000 €	193.000 €
Planification des paiements	Ligne 6102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Credits de paiement hors AE 2018 à 2017	Ligne 6102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Credits consommés hors AE 2008 à 2017	Ligne 6102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Reliquats provisionnels	Ligne 6102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Déficits provisionnels	Ligne 6102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

BESANCON EST

ANNEXE 2.1

études préliminaires		7 631 €
Assiette mandataire		31 782 €
géométrie et sondage de sol		34 808 €
frais divers, repro. annonces ...		
indemnités concours		
prestations intellectuelles		586 238 €
maîtrise d'œuvre + OPC		27 863 €
contrôle technique et coordination SPS		0 €
Etudes diverses et provision		0 €
Frais d'abonnement et divers		18 776 €
travaux		5 688 825 €
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers.....) - actualisation		198 573 €
travaux attribués		19 504 €
Travaux en consultation ou à lancer		6 614 000 €
Travaux annexes (frais raccordement, Tère pierre et autres...)		196 834 €
provisions pour imprévus, divers et aléas		2 631 €
actualisation travaux		844 €
Autres		52 973 €
Sous total assiette mandataire		233 282 €
Hors assiette mandataire		1 042 718 €
rémunération mandataire		1 042 718 €
Autres études		1 042 718 €
actualisation, taux de tolérance (provisions)		
provision pour imprévus divers - travaux en maîtrise d'ouvrage directe		
Sous total hors assiette mandataire		1 042 718 €
Reliquat prévisionnel		1 042 718 €
Sous total Reliquat prévisionnel		1 042 718 €
TOTAL AP Batiment		7 910 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	216 922 €
Line 237 (avances incorporelles)	216 922 €
Line 238 (avances corporelles)	11 278 €
Line 2313-12 (travaux)	11 278 €
Reliquat prévisionnel	228 200 €
Sous total Reliquat prévisionnel	228 200 €
TOTAL AP équipements	228 200 €
Line 616 (dommage ouvrage)	45 996 €
Reliquat prévisionnel	45 996 €
Sous total DO	45 996 €
Reliquat prévisionnel	8 004 €
Sous total Reliquat prévisionnel	8 004 €
TOTAL AE DO	54 000 €

	2007 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE														
CP des AP														
Line 232 (Honoraires)	69 578	93 571	26 559						10 600					200 308 €
Line 237 (avances incorporelles)	730 000													730 000 €
Line 238 (avances corporelles)	1 050 000	4 450 000	149 000	200 000	35 000									5 884 000 €
Line 2313-12 (travaux)			8 802	1 711	29 437	13 024								52 974 €
Reliquat prévisionnel														1 042 718 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	1 849 578 €	4 543 571 €	184 361 €	201 711 €	64 437 €	13 024 €	0 €	0 €	10 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 910 000 €
Line 2184 et 2188 (Mobilier)			203 075	13 466	241									216 922 €
Line 21578 et 2182 (tel. Equipement d'alerte)														0 €
Reliquat prévisionnel														11 278 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	203 075 €	13 466 €	241 €	140 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	228 200 €
TOTAL	1 849 578 €	4 543 571 €	387 436 €	215 177 €	64 678 €	13 164 €	0 €	0 €	10 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 138 200 €
CP des AE														
Line 616 (dommage ouvrage)			43 825		2 171									45 996 €
Reliquat prévisionnel														8 004 €
TOTAL	0 €	0 €	43 825 €	0 €	2 171 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	54 000 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2017)	
Debut des études	01/09/2007
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	29/08/2008
Recrutement Maître d'Œuvre	16/11/2009
Dépôt Permis de Construire	14/04/2010
Debut des travaux	16/11/2010
Livraison	04/04/12

MONTANT DE L'AP		8 138 200 €
MONTANT DE L'AE		54 000 €
MONTANT DE L'OPERATION		8 192 200 €

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

MONT D'OR

ANNEXE 2.3

études préliminaires	Assiette mandataire
géomètre et sondage de sol	
frais divers, repro, annonces ...	4 533 €
indemnités concours	2 000 €
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre + OPC	144 020 €
contrôle technique et coordination SPS	12 120 €
études diverses et provision	
frais d'abonnement et divers	3 382 €
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers.....)- actualisation	
travaux	
travaux attribués	1 501 745 €
Travaux en consultation ou à lancer	
Travaux annexes (frais raccordement, terre pierre et autres...)	22 465 €
provisions pour imprévus, divers et allés	5 853 €
actualisation travaux	
Autres	
Sous total assiette mandataire	1 696 113 €
Hors assiette mandataire	
remunération mandataire	
Autres études	
actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat prévisionnel	366 882 €
Sous total Reliquat prévisionnel	366 882 €
TOTAL AP Bâtiment	2 063 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	34 670 €
téléphonie, info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	5 000 €
Sous total équipements	39 670 €
Reliquat prévisionnel	25 730 €
Sous total Reliquat prévisionnel	26 730 €
TOTAL AP équipements	66 400 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	15 650 €
Sous total DO	15 650 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DO	15 650 €

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE

CP des AP	2007 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
BATIMENT														
Ligne 232 (honoraires)				6 533	77 770	63 836	16 316	1 595						166 051 €
Ligne 237 (avances incorporelles)														0 €
Ligne 238 (avances corporelles)														0 €
Ligne 2313-12 (travaux)						1 401 435	120 267	1 380						1 523 082 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	6 533 €	77 770 €	1 465 271 €	136 583 €	2 975 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	373 867 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)							28 866	5 566						34 432 €
Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)							4 287							4 287 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 287 €	28 866 €	5 566 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 681 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	6 533 €	77 770 €	1 469 558 €	165 449 €	8 542 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	401 548 €
CP des AE														
Ligne 616 (dommage ouvrages)														1 400 €
Reliquat prévisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 248 €	0 €	0 €	1 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 650 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 248 €	0 €	0 €	1 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 650 €

Assiette mandataire	
études préliminaires	18 000 €
géométrie et sondage de sol	7 000 €
frais divers, repro, annonces	3 000 €
Indemnités concours	
prestations intellectuelles	124 200 €
maîtrise d'œuvre + OPC	14 428 €
contrôle technique et coordination SPS	10 588 €
Etudes diverses et provision	
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers....)- actualisation	
travaux	1 269 170 €
travaux attribués	
Travaux en consultation ou à lancer	10 000 €
Travaux annexes (frais raccordement, 1ère pierre et autres...)	54 782 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	31 224 €
actualisation travaux	
Autres	
Sous total assiette mandataire	1 542 402 €
Hors assiette mandataire	
remunération mandataire	53 558 €
Autres études	1 607 €
actualisation, taux de tolérance (provisions)	20 433 €
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	75 598 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Batiment	1 618 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	30 000 €
téléphonie info-équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	16 000 €
Sous total Équipements	46 000 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	46 000 €
TOTAL AP Équipements	46 000 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	12 400 €
Sous total DO	12 400 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	12 400 €

		2007 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	
REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE																
CP des AP																
Ligne 232 (Honoraires)	BATIMENT					4 017	12 586	16 112	17 706	4 300					5 882	60 603 €
Ligne 237 (avances incorporelles)						57 000	15 000	105 000	15 000						15 000	192 000 €
Ligne 238 (avances corporelles)						5 000	0	783 000	520 000	15 000					22 397	1 345 397 €
Ligne 2313-12 (travaux)									20 000						20 000	20 000 €
Reliquat provisionnel																0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT		0 €	0 €	0 €	0 €	66 017 €	27 586 €	904 112 €	537 706 €	39 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	43 279 €	1 618 000 €
EQUIPEMENT																
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)									20 923	9 000					77	30 000 €
Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)									4 892	9 981					1 187	16 000 €
Reliquat provisionnel																0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 755 €	18 981 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 264 €	45 000 €
TOTAL		0 €	0 €	0 €	0 €	66 017 €	27 586 €	904 112 €	563 461 €	58 281 €	0 €	0 €	0 €	0 €	44 543 €	1 664 000 €
CP des AE																
Ligne 616 (dommage ouvrage)	ASSURANCE								8 200	1 300					2 900	12 400 €
Reliquat provisionnel																0 €
TOTAL		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 200 €	1 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 900 €	12 400 €

études préliminaires	Assiette mandataire	20 849 €
géomètre et sondage de sol		8 000 €
frais divers, repro, annonces ...		3 000 €
indemnités concours		
prestations intellectuelles		
maîtrise d'œuvre + OPC		213 000 €
contrôleur technique et coordination SPS		15 000 €
Etudes diverses et provision		
Frais d'abonnement et divers		4 152 €
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers.....) actualisation		
travaux		
travaux attribués		1 700 000 €
Travaux en consultation ou à lancer		
Travaux annexes (frais recouvrement, 1ère pierre et autres...)		20 000 €
provisions pour imprévus; divers et aléas		11 649 €
actualisation travaux		83 350 €
Autres		
Sous total assiette mandataire	2 079 000 €	
Hors assiette mandataire		
rémunération mandataire		
Autres études		
actualisation, taux de tolérance (provisions)		
provision pour imprévus divers		
Sous total hors assiette mandataire	0 €	
Reliquat provisionnel		191 000 €
Sous total Reliquat provisionnel	191 000 €	
TOTAL AP Bâtiment	2 270 000 €	

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	193 000 €
téléphonie info équipements d'aériette - lignes 21578 et 2183	43 000 €
Sous total équipements	236 000 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP équipements	236 000 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	20 500 €
Sous total DO	20 500 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	20 500 €

	2007 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
REPARTITION DES CRÉDITS PAIEMENT PAR ANNEE														
CP des AP														
Ligne 232 (honoraires)		1 052		3 947	83 598	95 067	55 978	14 683					14 339	268 664 €
Ligne 237 (avances incorporées)														
Ligne 238 (avances corporelles)														
Ligne 2313-12 (travaux)					968	1 001 469	757 330	32 460	2 000					0 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	1 052 €	0 €	3 947 €	84 566 €	1 096 536 €	813 308 €	47 143 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	223 428 €	2 272 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)						87 239	104 966							193 000 €
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'aériette)				22 206			11 478							43 000 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	22 206 €	0 €	87 239 €	116 464 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 091 €	236 000 €
TOTAL	0 €	1 052 €	0 €	26 153 €	84 566 €	1 183 775 €	929 772 €	47 143 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	233 519 €	2 508 000 €
CP des AE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)														20 500 €
Reliquat provisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 888 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 612 €	20 500 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 888 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 612 €	20 500 €

Assiette mandataire	
études préliminaires	21 000 €
géomètre et sondage de sol	6 000 €
fraîs divers, repro, annonces ...	3 000 €
indemnités concours	
prestations intellectuelles	141 000 €
maîtrise d'œuvre + OPC	24 800 €
contrôleur technique et coordination SPS	10 000 €
Etudes diverses et provision	
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...)- actualisation	
travaux	
travaux attribués	
Travaux en consultation ou à lancer	981 000 €
Travaux annexes (fraîs raccordement, 1ère pierre et autres...)	8 400 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	98 000 €
actualisation travaux	42 800 €
Autres	
Sous total assiette mandataire	1 336 000 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	
Autres études	
actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Batiment	1 336 000 €

Mobilier, appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	42 000 €
téléphonie, info, équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	15 200 €
Sous total Equipements	57 200 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	57 200 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	6 600 €
Sous total DO	6 600 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	6 600 €

	REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE													
	2007 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
CP des AP														
Ligne 232 (Honoraires)								9 300	84 400	77 500	16 800			188 000 €
Ligne 237 (avances incorporelles)														0 €
Ligne 238 (avances corporelles)									207 475	850 000	90 525			1 148 000 €
Ligne 2313-12 (travaux)														0 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 300 €	291 875 €	927 500 €	107 325 €	0 €	0 €	1 336 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)										42 000				42 000 €
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'alerte)										15 200				15 200 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	57 200 €	0 €	0 €	0 €	57 200 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 300 €	291 875 €	984 700 €	107 325 €	0 €	0 €	1 393 200 €
CP des AE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)														6 600 €
Reliquat provisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 600 €	0 €	0 €	0 €	6 600 €

MONTANT DE L'AP	
	1 393 200 €
MONTANT DE L'AE	
	6 600 €
MONTANT DE L'OPERATION	
	1 399 800 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2018)	
Debut des études	02/06/2016
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'Œuvre	15/12/2017
Dépôt Permis de Construire	15/04/2018
Début des travaux	15/11/2018
Livraison	15/11/19

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

GROUPEMENT EST

ANNEXE 2.9

études préliminaires	Assiette mandataire	0 €
géomètre et sondage de sol		3 000 €
frais divers, repro, annonces		0 €
indemnités concours		
prestations intellectuelles		
maîtrise d'œuvre + OPC		39 500 €
contrôle technique et coordination SPS		4 700 €
Etudes diverses et provision		
Frais d'abonnement et divers		
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers,...) - actualisation		
travaux		
travaux attribués		
Travaux en consultation ou à lancer		322 800 €
Travaux annexes (frais raccordement, 1ère pierre et autres...)		
provisions pour imprévus, divers et aléas		12 000 €
actualisation travaux		
Autres		
Sous total assiette mandataire		382 000 €
Hors assiette mandataire		
rémunération mandataire		
Autres études		
actualisation, taux de tolérance (provisions)		34 000 €
provision pour imprévus divers		
Sous total hors assiette mandataire		34 000 €
Reliquat prévisionnel		0 €
Sous total Reliquat prévisionnel		0 €
TOTAL AP Bâtiment		416 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	10 000 €
téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	4 000 €
Sous total équipements	14 000 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	14 000 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	4 100 €
Sous total DO	4 100 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DO	4 100 €

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE

	2007 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
CP des AP														
BATIMENT														
Ligne 232 (Honoraires)														
Ligne 237 (avances incorporées)								6 265 €	22 400 €	19 935 €				48 600 €
Ligne 238 (avances corporelles)														0 €
Ligne 2313-12 (travaux)									248 000 €	119 400 €				367 400 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 265 €	270 400 €	139 335 €	0 €	0 €	0 €	416 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)									10 000 €					10 000 €
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'alerte)									2 125 €	1 875 €				4 000 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 125 €	1 875 €	0 €	0 €	0 €	14 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 265 €	282 525 €	141 210 €	0 €	0 €	0 €	430 000 €
CP des AE														
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)										3 500 €	600 €			4 100 €
Reliquat prévisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	600 €	0 €	0 €	0 €	4 100 €

ANNEXE 2.10

ATELIER DEPARTEMENTAL

OPERATION :

PLAN PLURIANNUEL

études préliminaires	Assiette mandataire	5 000 €
gémétre et sondage de sol		
frais divers, repro, annonces		
Indemnités concours		
prestations intellectuelles	maîtrise d'œuvre + OPC	135 000 €
contrôle technique et coordination SPS		
Etudes diverses et provision		20 800 €
Frais d'abonnement et divers		5 000 €
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers....) - actualisation		
travaux	travaux attribués	1 335 000 €
Travaux en consultation ou à lancer		
Travaux annexes (frais raccordement, 1ère pierre et autres...)		
provisions pour imprévus, divers et aléas		142 200 €
actualisation travaux		
Autres		
	Sous total assiette mandataire	1 643 000 €
	Hors assiette mandataire	
remunération mandataire		
Autres études		
actualisation, taux de tolérance (provisions)		
provision pour imprévus divers		0 €
	Sous total hors assiette mandataire	0 €
	Reliquat provisionnel	0 €
	Sous total Reliquat provisionnel	0 €
	TOTAL AP Batiment	1 643 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	10 000 €
téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	3 000 €
	Sous total équipements
	13 000 €
	Reliquat provisionnel
	Sous total Reliquat provisionnel
	13 000 €
	TOTAL AP Equipements
	16 700 €
	Sous total DO
	16 700 €
	Reliquat provisionnel
	Sous total Reliquat provisionnel
	16 700 €
	TOTAL AE DO
	16 700 €

		2007 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE															
CP des AP															
BATIMENT															
Ligne 232 (Honoraires)									85 461	60 000	25 339				170 800 €
Ligne 237 (avances incorporelles)															0 €
Ligne 238 (avances corporelles)															0 €
Ligne 2313-17 (travaux)									930 125	542 075					1 472 200 €
Reliquat provisionnel															0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	85 461 €	990 125 €	567 414 €	0 €	0 €	0 €	1 643 000 €
EQUIPEMENT															
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)										10 000					10 000 €
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'alerte)										3 000					3 000 €
Reliquat provisionnel															0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	85 461 €	1 003 125 €	567 414 €	0 €	0 €	0 €	1 656 000 €
CP des AE															
ASSURANCE															
Ligne 616 (dommage ouvrage)															16 700 €
Reliquat provisionnel															0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	4 700 €	0 €	0 €	0 €	16 700 €
										12 000 €	4 700 €	0 €	0 €	0 €	16 700 €

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

CPI LA FUYELLE

ANNEXE 2.11

études préliminaires	Assiette mandataire	16 000 €
géomètre et sondage de sol		0 €
fraie divers, repro, annonces ...		5 000 €
indemnités concours		
prestations intellectuelles		
maîtrise d'œuvre + OPC		87 000 €
contrôle technique et coordination SPS		11 300 €
Etudes diverses et provision		5 000 €
Frais d'abonnement et divers		
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers.....) - actualisation		3 000 €
travaux		
travaux attribués:		722 000 €
Travaux en consultation ou à lancer		
Travaux annexes (frais raccordement, 1ère pierre et autres...)		11 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas		49 700 €
actualisation travaux		20 000 €
Autres		
Sous total assiette mandataire		930 000 €
Hors assiette mandataire		
rémunération mandataire		
Autres études		
actualisation, taux de tolérance (provisions)		
provision pour imprévus divers		
Sous total hors assiette mandataire		0 €
Reliquat provisionnel		
Sous total Reliquat provisionnel		0 €
TOTAL AP Bâtiment		930 000 €

Mobilier-appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	19 000 €
téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	15 000 €
Sous total équipements	34 000 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP équipements	34 000 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	8 000 €
Sous total DO	8 000 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	8 000 €

	2007 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE														
CP des AP														
Ligne 232 (Honoraires)									67 000 €	53 800 €	6 500 €			127 300 €
Ligne 237 (avances incorporelles)														0 €
Ligne 238 (avances corporelles)														0 €
Ligne 2313-12 (travaux)									5 000 €	729 200 €	68 500 €			802 700 €
Reliquat provisionnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	72 000 €	783 000 €	75 000 €	0 €	0 €	930 000 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	72 000 €	783 000 €	75 000 €	0 €	0 €	930 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2185 (Mobilier)														19 000 €
Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)														15 000 €
Reliquat provisionnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34 000 €	0 €	0 €	0 €	34 000 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34 000 €	0 €	0 €	0 €	34 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	72 000 €	817 000 €	75 000 €	0 €	0 €	964 000 €
CP des AE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)														8 000 €
Reliquat provisionnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 500 €	500 €			8 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 500 €	500 €	0 €	0 €	8 000 €

Assiette mandataire	
études préliminaires	20 000 €
géomètre et sondage de sol	
frais divers, repro, annonces ..	3 000 €
indemnités concours	
prestations intellectuelles	99 500 €
maîtrise d'œuvre + OPC	
contrôle technique et coordination SPS	15 300 €
Etudes diverses et provision	5 700 €
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers.....) - actualisation	4 000 €
travaux	
travaux attribués	
Travaux en consultation ou à lancer	720 000 €
Travaux annexes (frais raccordement, 1ère pierre et autres...)	15 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	69 500 €
actualisation travaux	22 000 €
Autres	0 €
Sous total assiette mandataire	974 000 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	
Autres études	
actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Batiment	974 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2164 et 2188	9 200 €
téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	7 000 €
Sous total équipements	16 200 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP équipements	16 200 €
Ligne 016 (dommage ouvrages)	13 000 €
Sous total DO	13 000 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	13 000 €

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE														
	2007 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
CP des AP														
BATIMENT														
Ligne 232 (Honoraires)								1 776	72 300	49 000	18 500	5 924		147 500 €
Ligne 237 (avances incorporelles)														0 €
Ligne 238 (avances corporelles)														0 €
Ligne 2313-12 (travaux)								5 000	390 000	421 500	10 000			826 500 €
Reliquat provisionnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 776 €	77 300 €	439 000 €	440 000 €	15 924 €	0 €	974 000 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 776 €	77 300 €	439 000 €	440 000 €	15 924 €	0 €	974 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)											9 200			9 200 €
Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)											7 000			7 000 €
Reliquat provisionnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 200 €	0 €	0 €	16 200 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 200 €	0 €	0 €	16 200 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 776 €	77 300 €	439 000 €	456 200 €	15 924 €	0 €	990 200 €
CP des AE														
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)											11 500	1 500		13 000 €
Reliquat provisionnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 500 €	1 500 €	0 €	13 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 500 €	1 500 €	0 €	13 000 €

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACQUISITION DE VEHICULES ET ASSIMILES AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Affiché le

0 8 FEV. 2018

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

ACQUISITION DE VEHICULES ET ASSIMILES AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

1. Objectifs et enveloppe financière

Le SDIS dispose d'un parc de plus de 650 véhicules et engins, renouvelés de manière périodique. Le rythme de renouvellement permet au Sdis, d'une part, de maintenir une moyenne d'âge de son parc conforme aux recommandations nationales et, d'autre part, de mettre en adéquation les acquisitions de véhicules avec les besoins identifiés dans le SDACR.

Lors du vote du budget primitif 2017, le conseil d'administration a adopté l'autorisation de programme (AP) relative à l'acquisition de véhicules pour les exercices 2017 à 2021 pour un montant de 14 715 396 €.

2. Bilan des actions réalisées en 2017

En février 2017, le CASDIS a voté 3 267 729 € de crédits de paiement (CP) pour l'année.

<i>Type d'engin / véhicule</i>	<i>Quantité</i>	<i>CP 2017</i>	<i>Bilan 2017</i>
VSAV (dont 5 commandés en 2016)	10	903 350 €	864 262 €
VPI	1	190 550 €	- €
CCRSR (Châssis)	4	472 543 €	446 628 €
CCRSR (Equipement)	-	824 562 €	810 154 €
VPL (Châssis poids lourd)	2	92 208 €	95 779 €
VPL (Equipement)	-	98 484 €	- €
VIRT (Châssis)	1	84 604 €	82 140 €
VIRT (Equipement)	-	83 801 €	81 360 €
REMORQUE POUUDRE	1	10 000 €	16 200 €
VSRM	1	243 335 €	88 388 €
SOUS TOTAL 21561 :	20	3 003 437 €	2 484 912 €
VLCG	1	15 747 €	15 566 €
VLCG- Equipement	-	15 944 €	15 790 €
VLU	5	75 037 €	71 340 €
VL Segment C - ROUGE	1	16 883 €	16 015 €
VL Segment B - ROUGE	5	75 453 €	75 265 €
VLS + Remorque	1	54 740 €	43 151 €
VEHICULE ATELIER (Equipement)	-	10 488 €	10 488 €
SOUS TOTAL 2182 :	13	264 292 €	247 615 €
TOTAL AP	33	3 267 729 €	2 732 526 €

Le tableau ci-dessus retrace la consommation des CP votés pour l'année 2017. On constate ainsi que 535 K€ de CP inscrits n'ont pas été consommés, ce qui s'explique par deux facteurs :

- D'une part, les écarts entre les coûts estimés et les tarifs obtenus, ce qui représente un gain de 91 K€ ;
- D'autre part, le décalage de certaines opérations pour un montant total de 444 K€ :
 - Le VPI (véhicule de première intervention) n'a pas été livré en 2017 car son délai de fabrication s'élève à 11 mois.
 - L'équipement des 2 VPL (véhicules plongeurs) n'a pu être réalisé en 2017 car les premiers châssis livrés étaient non conformes à la commande d'où la nécessité de relancer la fabrication.
 - L'équipement du VSRM (véhicule de secours routier moyen) n'a pu être réalisé en 2017 car le marché a été déclaré sans suite puis relancé.

Les crédits correspondant à ces trois opérations devront donc être réinscrits en 2018.

3. Évolution de l'Autorisation de Programme (AP)

Depuis 2015, l'AP véhicules est votée pour 5 ans. Il vous est donc proposé d'ajouter l'année 2022 au plan arrêté en février 2017.

La répartition des CP entre les années 2017 à 2021 évolue par rapport aux CP votés en février 2017, tout en respectant l'économie générale du plan (cf. tableau ci-dessous). En effet, les nouveaux CP intègrent :

- la réinscription en 2018 des crédits correspondant aux véhicules ou équipements n'ayant pu être réceptionnés en 2017 ;
- des modifications de prix au vu des tarifs obtenus en 2017 ;
- différents ajustements dans le plan d'équipement :
 - acquisition de 2 VSAV supplémentaires en raison de l'augmentation des distances parcourues engendrée par les transports sur le nouvel hôpital Nord Franche comté.
 - décalage dans le temps de certaines acquisitions.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total 17/21	2022
CP votés en février 2017	3 267 729 €	2 579 962 €	3 213 485 €	2 633 570 €	3 020 650 €	14 715 396 €	-
CP proposés en février 2018	2 732 526 €	2 998 283 €	3 258 613 €	2 953 181 €	2 791 706 €	14 734 310 €	3 048 470 €
Différence	- 535 203 €	418 321 €	45 128 €	319 611 €	- 228 944 €	18 914 €	

Le total de CP proposés pour la période 2018-2022 s'élève à 15 050 253 €.

L'annexe au présent rapport détaille la répartition des CP proposés pour les années 2018 à 2022, ainsi que les commandes prévues chaque année. En effet, certains engins, et particulièrement les échelles, affichent des délais de fabrication supérieurs à une année ; il est donc nécessaire de les commander l'année précédant l'exercice sur lequel sont inscrits les CP.

Le plan proposé prévoit l'acquisition de 149 véhicules, répartis entre :

- 70 engins d'incendie et de secours, dont :
 - 28 VSAV (5 à 6 par an) ;
 - 3 échelles ;
 - 7 FPTGP : fourgons pompe-tonne grande puissance ;
 - 4 CCRSR : camions citernes ruraux de secours routiers, engins mixtes ;
 - 4 CPCE : camions porte cellules ;
- 78 véhicules légers :
 - 6 VLCCG : véhicules légers chef de groupe ;
 - 7 VTU : véhicules tous usages ;
 - 2 VLMS : véhicules de liaison secours médical ;
 - 3 VLHR : véhicules de liaison hors route ;
 - 2 VTP : véhicules de transport de personnes ;
 - 3 BLS/ BRS : bateau léger de sauvetage/ bateau de reconnaissance et sauvetage ;
 - 25 VLU : véhicules légers utilitaires ;
 - 30 VL : véhicules légers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier à savoir :

- soldent les crédits de paiement de l'exercice 2017 à hauteur de 2 732 526 € ;
- adoptent le montant de l'autorisation de programme 2018-2022 à hauteur de 15 050 253 ;
- répartissent les crédits de paiement entre les exercices 2018 à 2022, conformément au tableau figurant en annexe.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

PLAN PLURIANNUEL ACQUISITIONS VEHICULES ET ENGIN ASSIMILES 2018 2022

28/12/2017

Imputation	APCP VEHICULES ET ENGIN ASSIMILES / BILAN 2017 / CP 2018 à 2022										TOTAL des CP 2018 à 2022			
	Commandes 2017	CP 2017	Bilan 2017	Commandes 2018	CP 2018	Commandes 2018	CP 2018	Commandes 2020	CP 2020	Commandes 2021		CP 2021	Commandes 2022	CP 2022
21561 VSAV	5	458 350	364 262	6	553 064	553 064	5	474 713	566 746	503 623	503 623	622 478	622 478	2 740 625 €
21561 VPL	1	190 550	190 550	0	179 652	354 071	0	189 042	190 593	0	0	620 756	620 756	2 729 705 €
21561 CCR (UGAP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 CCRSR (Chassis)	4	475 543	446 628	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 CCRSR (Equipment)	4	824 562	810 154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 PFTGP	0	0	0	3	287 110	287 110	2	197 149	203 063	0	0	0	0	0
21561 PFTGP (Equipment)	0	0	0	3	550 746	550 746	2	378 179	389 524	0	0	0	0	0
21561 PFTL (UGAP)	0	0	0	0	0	0	0	0	247 910	0	0	0	0	1 318 449 €
21561 SD (CESD)	0	0	0	1	530 986	530 986	0	630 986	689 496	0	0	0	0	2 447 910 €
21561 VPL (Chassis poids lourd)	0	92 208	95 779	0	0	0	0	0	113 851	0	0	0	0	2 051 969 €
21561 VPL (Equipment)	2	98 484	98 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 113 951 €
21561 CDHR (Chassis)	0	0	0	1	86 413	86 413	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 CDHR (Equipment)	0	0	0	1	51 424	51 424	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 BRAS SUR PORTEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 CCF (COFM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 CEAR / VAR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 VIRT (Chassis)	0	84 604	84 604	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 VIRT (Equipment)	0	10 000	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 REMORQUE POUVRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 MPR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 CPCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 VSD	0	243 335	38 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 VSRM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21561 CCGC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL 21561 :	20	2 390 032	2 484 912	20	2 799 567	2 609 242 €	17	2 305 153	3 273 903	2 584 407	2 501 000	2 582 238	2 582 238	13 213 027 €
2182 VLU / VU Chassis	0	0	0	2	72 000	72 000	1	35 720	74 409	0	0	0	0	70
2182 VLCG - Equipment	0	15 747	15 866	0	16 033	16 033	0	16 514	17 009	0	0	0	0	262 070 €
2182 VLSM	0	15 944	15 944	0	16 264	16 264	0	16 752	17 254	0	0	0	0	102 641 €
2182 VTP	0	0	0	0	0	0	0	15 706	16 723	0	0	0	0	18 305 €
2182 BLS - BRS	0	0	0	0	0	0	0	15 919	16 889	0	0	0	0	34 429 €
2182 VLRH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 808 €
2182 VLU	0	75 037	71 340	0	75 000	75 000	0	45 000	37 584	0	0	0	0	77 457 €
2182 VL Seg. C - ROUGE	5	16 883	16 883	5	73 471	39 975	5	75 675	42 409	0	0	0	0	195 000 €
2182 VLS + Remorque	5	75 453	75 997	5	16 875	16 875	5	17 381	17 945	0	0	0	0	127 376 €
2182 Véhicule atelier	0	54 740	43 151	0	79 423	79 423	0	81 806	84 260	0	0	0	0	390 068 €
SOUS TOTAL 2182 :	14	253 804	264 292	17	389 041	389 041	17	322 473	368 774	290 707	290 707	466 232	466 232	1 837 227 €
Quantités (1 chassis + équipement = un véhicule)	13	2 643 836	3 267 729	37	3 188 608	2 998 283	34	2 627 626	3 642 677	2 102 210	2 791 706	3 048 470	3 048 470	15 050 253 €
TOTAL AP	34	2 643 836	3 267 729	37	3 188 608	2 998 283	34	2 627 626	3 642 677	2 102 210	2 791 706	3 048 470	3 048 470	15 050 253 €
Quantités (1 chassis + équipement = un véhicule)	27	2 643 836	3 267 729	37	3 188 608	2 998 283	34	2 627 626	3 642 677	2 102 210	2 791 706	3 048 470	3 048 470	15 050 253 €

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
VIRTUALISATION DES POSTES INFORMATIQUES***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Affiché le

0 8 FEV. 2018

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT VIRTUALISATION DES POSTES INFORMATIQUES

1/ Objectifs et enveloppe financière

Le 10 février 2012, le conseil d'administration du Sdis a adopté une autorisation de programme (AP) d'un montant de 220 957 euros concernant la virtualisation des postes informatiques.

Cette technologie de virtualisation nécessite :

- la mise en place de serveurs pour héberger la solution sur chacun des sites concernés ;
- l'extension du stockage pour héberger les profils Windows des utilisateurs ;
- l'acquisition de boîtiers de postes de client léger ;
- l'achat de licences de virtualisation avec leur maintenance ;
- la location de licences flottantes MICROSOFT ;
- des prestations de paramétrage.

2/ Bilan des actions réalisées durant l'année 2017

Les crédits de paiement (CP) inscrits au titre de l'exercice 2017 s'élevaient à 41 385 €. Au cours de l'année, les actions suivantes ont été réalisées, pour un montant total de 33 092 € :

- acquisition de 40 boîtiers de connexion, en remplacement de postes de travail informatiques devenus obsolètes ;
- achat de licences de virtualisation pour 60 connexions simultanées.

Les CP 2017 prévoyaient l'achat de 70 boîtiers de connexion, seuls 40 ont finalement été acquis, les autres ayant été réalisés en interne par la transformation d'anciens PC. Cette démarche de réutilisation permet de recycler des biens obsolètes et donc de diminuer les coûts.

3/ Bilan final de l'APCP

Les objectifs technique et économique de ce projet « Virtualisation des poste informatique » lancé en 2012 pour une durée de 6 ans ont été remplis. Le SDIS a mis en place 200 boîtiers de connexion sur l'ensemble de son parc informatique composé de 570 postes de travail.

L'autorisation de programme est clôturée avec une enveloppe finale de 212 664 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- *approuvent le bilan des CP consommés en 2017, pour un montant de 33 092 € ;*
- *clôturent l'autorisation de programme, dont le montant final s'est élevé à 212 664 €.*

*Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,*

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

A/ Autorisation de programme

durée 6 ans
 enveloppe 220 957 €

B/ Crédits de paiement

Imputation budgétaire	Objet	CP consommés 2012	CP consommés 2013	CP consommés 2014	CP consommés 2015	CP consommés 2016	CP consommés 2017
Matériel informatique	Évolution serveurs	20 013 €		11 223 €		18 927 €	
	Extension stockage	5 038 €					
	Poste de client léger	24 983 €		17 813 €	18 380 €		19 440 €
	Crédits consommés au 31/12/2017	50 034 €	- €	29 035 €	18 380 €	18 927 €	19 440 €
	Crédits de paiement						
Licences	Licences virtualisation	8 275 €	12 546 €	10 438 €			13 652 €
	Maintenance licences	2 533 €	6 940 €		9 069 €		
	Licence flottante MICROSOFT				5 485 €		
	Prestation de paramétrage	5 215 €		2 696 €			
	Crédits consommés au 31/12/2017	16 023 €	19 486 €	13 134 €	14 554 €	- €	13 652 €
	Crédits de paiement						
	TOTAL crédits consommés au 31/12/2017	66 057 €	19 486 €	42 170 €	32 933 €	18 927 €	33 092 €
	TOTAL crédits de paiement						

TOTAL 212 664 €

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT
OUTILS INFORMATIQUES DE GESTION**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Affiché le

0 8 FEV. 2018

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT OUTILS INFORMATIQUES DE GESTION

1- Objectifs et enveloppe financière

Le 18 décembre 2007, le conseil d'administration du Sdis a adopté une autorisation de programme (AP) avec l'objectif de renouveler des outils informatiques de gestion des services.

Actions programmées :

- Assistance à maîtrise d'œuvre (décision CA 18/12/2007) ;
- Évolution des progiciels ressources humaines et formation en environnement « full web » (décision CA 18/12/2007) ;
- Acquisition de progiciels médical, prévention et technique (décision CA 18/12/2007) ;
- Acquisition d'un outil de pilotage (décision CA 15/02/2013) pour la mise en place d'indicateurs dans les briques suivantes :
 - oGestion opérationnelle ;
 - oRessources humaines, paie, vacations et gestion du temps ;
 - oGestion financière ;
 - oPrévention ;
 - oMédicale ;
 - oFormation ;
 - oTransversale.

2- Bilan des actions réalisées durant l'année 2017

Les crédits de paiements (CP) inscrits au titre de l'exercice 2017 s'élevaient à 93 407 €. Au cours de l'année, trois opérations devaient être menées, à savoir :

- Réalisation de la brique formation de l'outil de pilotage ;
- Mise en place d'une interface entre le logiciel technique (ATAL) et le logiciel comptable (CEGID) ;
- Analyse fonctionnelle, mise en ordre de marche, vérification d'aptitude et vérification de service régulier du logiciel technique (ATAL).

Cependant, un décalage de temps dans le projet de mise en place du logiciel ATAL a été constaté. Ce retard lié à la conduite du projet de l'éditeur entraîne un report des crédits sur l'année 2018. Les crédits consommés sur l'APCP en 2017 s'élèvent à 18 131 €.

3- Actions à réaliser en 2018

Pour l'année 2018, il convient de poursuivre la mise en place du logiciel technique en prévoyant la réalisation de l'analyse fonctionnelle et la mise en ordre de marche du logiciel.

4- Évolution de l'autorisation de programme – crédits de paiements

Lors du CASDIS de février 2017, le montant de l'AP a été diminué de 10 000 € et sa durée portée à 12 ans; l'enveloppe globale de l'AP s'élève ainsi à 850 000 € pour une période comprise entre 2007 et 2018.

- Modification de la durée et de la répartition des crédits de paiement :

Afin de tenir compte du décalage de la mise en place du logiciel technique (ATAL), il est nécessaire de prolonger d'une année supplémentaire l'APCP en ajoutant l'année 2019.

Les CP votés pour l'année 2018 s'élèvent à 79 750 €, les CP 2019 à 75 275 €, selon le détail figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- *autorisent la prolongation de l'APCP d'une année ;*
- *valident la nouvelle répartition des crédits de paiement pour les années 2018 et 2019, pour un montant global inchangé de 850 000 €.*

*Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,*

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***MOBILITE ET NOMADISME NUMERIQUES
AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Affiché le

08 FEV. 2018

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

MOBILITE ET NOMADISME NUMERIQUES

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

1- Objectifs et enveloppe

En février 2017, le CASDIS a voté la mise en place d'une autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) ayant trois objectifs principaux, à savoir :

- Améliorer et augmenter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) par la mise en place d'une application leur permettant d'organiser finement et en temps réel leurs plannings ;
- Déployer des outils aux bénéficiaires des victimes et des acteurs de terrain par la transmission de flux entre l'engin et le CTA, par la transmission des bilans au SAMU et SAU et par la mise à disposition d'outils documentaires et cartographiques ;
- Faciliter la communication interne et externe par la création d'une application mobile « sdis25 » et par un complément d'équipement des cadres.

Cette APCP prévoit ainsi trois types d'évolutions :

- Le développement de l'application SMARTÉMIS® ;
- L'acquisition de tablettes numériques ;
- La création d'une application SDIS 25 pour smartphones.

L'autorisation de programme votée en février 2017 comprend une enveloppe de 545 500 € répartis sur 4 ans.

2- Bilan des actions réalisées durant l'année 2017

Les crédits de paiements (CP) inscrits au titre de l'exercice 2017 s'élevaient à 16 763,40 €. Au cours de l'année, l'acompte de 15 % concernant la commande SMARTÉMIS a été mandaté pour un coût de 16 763,40 €.

3- Actions à réaliser en 2018

Pour l'année 2018, il convient de poursuivre le plan de déploiement en prévoyant la réalisation des actions suivantes :

- La livraison du prototype des tablettes opérationnelles et l'achat d'un premier lot d'équipement ;
- La mise en place de SMARTÉMIS ;
- Le lancement des tablettes de soutien aux actions péri-opérationnelles (reconnaissance OPS, gestion des PI...) ;
- Le lancement de l'application mobile SDIS 25 ;
- L'équipement des cadres en smartphones.

4- Evolutions proposées

La durée de l'AP reste inchangée. Ce projet bénéficie d'une subvention de 204 000 € au titre de la dotation aux investissements structurants des services d'incendie et de secours.

Le montant total de l'AP s'élève toujours à 545 500 €. Les CP proposés pour l'année 2018 sont présentés en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et valident la nouvelle répartition des crédits de paiement pour les années 2018, 2019 et 2020, telle que présentée en annexe pour un montant global inchangé de 545 500 €.

Préfecture du Doubs

Reçu le

... 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

A/ Autorisation de programme

durée 4 ans
enveloppe 545 500 €

B/ Crédits de paiement

Imputation budgétaire	Objet	CP consommés 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Matériel informatique	Tablettes durcies		64 000 €	64 000 €	64 000 €
	Tablettes "grand public" (appui métier lié à l'OPS)		10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Smartphones cadres (chefs de groupement et service)		17 500 €		
	Crédits consommés au 31/12/2017		- €	- €	- €
	Crédits de paiement		91 500 €	74 000 €	74 000 €
Licences	SMARTEMIS disponibilité SPV	16 763 €	61 237 €		
	SMARTEMIS synoptique et notification		42 000 €		
	Logiciel tablettes durcie		124 200 €	13 800 €	2 000 €
	Gestion des reconnaissances OPS		16 000 €		
	Application SDIS25 sur smartphone		30 000 €		
	Crédits consommés au 31/12/2017		16 763 €	- €	- €
	Crédits de paiement		273 437 €	13 800 €	2 000 €
	TOTAL crédits consommés au 31/12/2017	16 763 €	- €	- €	- €
	TOTAL crédits de paiement	- €	364 937 €	87 800 €	76 000 €

TOTAL 545 500 €

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACQUISITION D'OUTILS PEDAGOGIQUES AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

0 8 FEV. 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

ACQUISITION D'OUTILS PEDAGOGIQUES AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT

1. Objectifs et enveloppe financière

Dans le cadre de sa politique en matière de formation, le SDIS du Doubs a fait le choix de se doter de :

- deux outils mobiles :
 - le premier, une cellule d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant (CEPARI mobile) ;
 - le second, pour l'entraînement à l'extinction des incendies et à la compréhension des phénomènes thermiques (CEPTI mobile) ;
- apprentis pédagogiques installés dans 17 centres de secours afin de permettre la formation à l'emploi des lots de sauvetage et de protection contre les chutes.

Une autorisation de programme (AP) a été mise en place en 2014 afin d'acquérir et construire ces outils pour un montant total de 1 240 000 € sur une durée de 5 ans.

En octobre 2016, le montant de l'AP a été ramené à 1 090 899 € et sa durée diminuée d'un an pour prendre fin en 2017.

En 2015, un premier apprentis a été réalisé à Ornans et le CEPARI mobile a été réceptionné.

En 2016, la construction des apprentis pédagogiques s'est poursuivie avec le lancement de plusieurs opérations.

2. Bilan de l'année 2017

- Acquisition du CEPTI mobile

Le CEPTI-mobile a été réceptionné en juin 2017, son coût d'acquisition s'élève à 436 K€.

- Sécurisation de l'échelle du CEPARI-mobile et acquisition d'équipements

Des aménagements ont été apportés à l'échelle du CEPARI mobile afin de sécuriser son utilisation pour un montant de 3,1 K€.

Enfin, des équipements nécessaires à l'utilisation du CEPTI mobile (bouteilles d'air et masques) ont été acquis pour un coût de 3,7 K€.

- Réalisation d'apprentis pédagogiques

La construction des apprentis pédagogiques s'est poursuivie, avec la réalisation de 13 apprentis pour un montant de 232 K€

A ce jour, 1,050 M€ ont donc été consommés dans le cadre de cette AP.

3. Evolution de l'autorisation de programme et des crédits de paiement

Sur les 3 projets réunis dans cette AP, 2 sont achevés à savoir l'acquisition du CEPARI mobile et du CEPTI mobile.

Le troisième projet portait sur la création de 17 apprentis pédagogiques. 14 ont été réceptionnés à ce jour. Les 3 apprentis restant à réaliser sont ceux des centres d'incendie et de secours (CIS) de Premier Plateau, Morteau et Orchamps-Vennes.

S'agissant de l'apprentis du CIS Premier Plateau, l'opération a pris du retard car le premier permis de construire déposé a été refusé en raison d'un problème d'emplacement. Une solution a été trouvée et il pourra être réalisé en début d'année 2018.

Il convient donc de prolonger d'un an la durée de l'AP et de réinscrire des CP sur l'année 2018.

Pour les apprentis d'Orchamps-Vennes et Morteau, s'agissant pour l'un d'un CIS neuf et pour l'autre d'un CIS en construction, ils ne seront finalement pas réalisés dans le cadre de la présente AP mais dans le cadre de l'AP propre à la construction de chaque CIS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier, dont les données chiffrées sont exposées dans le tableau figurant en annexe, et :

- *approuvent l'allongement d'un an de la durée de l'AP, qui s'achèverait alors en 2018 ;*
- *approuvent la réduction du montant de l'AP de 1 090 899 € à 1 074 139 € ;*
- *approuvent l'inscription des CP 2018 pour un montant de 24 000 €.*

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

Annexe APCP Outils pédagogiques

A. Autorisation de programme

	AP votée		Nouvelle proposition
	4 ans	5 ans	
Crédits consommés 2014	1 090 899 €	1 074 139 €	
0 €	Crédits consommés 2016	Crédits consommés 2017	Crédits proposés 2018
	289 206 €	80 393 €	680 540 €
	Crédits consommés 2015	Crédits consommés 2016	Crédits consommés 2017
	289 206 €	80 393 €	680 540 €
	Total des crédits consommés entre 2014 et 2017		1 050 139 €

B. Bilan 2017 et CP à inscrire en 2018

AP Outils pédagogiques	Imputation	CP votés pour 2017	Crédits consommés en 2017	CP à inscrire en 2018
CP CEPARI (sécurisation échelle)	21561 (mat. Mobile d'incendie)	8 758 €	3 136 €	0,00 €
CP CEPTI MOBILE	21561 (mat. Mobile d'incendie)	435 000 €	434 610 €	0,00 €
CP APPENTIS	21318 (constructions)	240 418 €	228 361 €	21 000,00 €
	232 (honoraires travaux)	14 807 €	3 346 €	3 000,00 €
	Total CP Appentis	255 225 €	231 707 €	24 000,00 €
CP EQUIPEMENTS	21568 (autre mat. Incendie)	22 317 €	11 088 €	0,00 €
Total des CP		721 300 €	680 540 €	24 000 €

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SUBVENTIONS 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

0 8 FEV. 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

SUBVENTIONS 2018

Le Service départemental d'incendie et de secours du Doubs apporte son appui financier à quatre associations dont l'objet est en relation avec l'activité du service.

1/ Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs (UDSP)

L'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs est une association regroupant 3 617 adhérents à la fin de l'année 2017. Ses adhérents sont des sapeurs-pompiers actifs (2 441), d'anciens sapeurs-pompiers (635), les PATS (104), des membres associés (81) et des jeunes sapeurs-pompiers (356).

L'UDSP intervient dans différents domaines, parmi lesquels on trouve :

- La solidarité : l'association met en œuvre des actions auprès de ses adhérents en difficulté (aide à la reconversion professionnelle, ...) et contribue au financement des actions de l'œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers ;
- La formation du grand public au secourisme (4000 personnes en 2017) ;
- La mise en place de dispositifs prévisionnels de secours (DPS), l'UDSP disposant des agréments nécessaires ;
- Les actions de développement du volontariat ;
- La souscription d'assurances pour ses adhérents ;
- Le sport : l'UDSP anime 14 sections sportives ; en 2018, le Doubs accueillera le championnat national sapeur-pompier de handball.

Au titre de l'année 2018, le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs sollicite du Sdis, l'octroi d'une subvention de 34 000 € destinée au fonctionnement de l'association.

Ce montant correspond à la subvention accordée depuis 2013.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur du montant sollicité, soit 34 000 €.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant accordé	37 600 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €
Evolution/ N-1		-10 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Au-delà de la subvention accordée par le Sdis du Doubs, les modalités de coopération entre le Sdis et l'UDSP sont formalisées dans une convention signée en décembre 2011. L'UDSP dispose d'un bureau dans les locaux du Sdis, de moyens informatiques et téléphoniques, de ressources d'impression et des moyens d'affranchissements qui lui sont facturés chaque année, conformément à la convention.

Pour l'exercice 2018, le budget prévisionnel de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs s'élève à 438 083 €.

La subvention du Sdis représentera 7,8 % des recettes de l'association. Il s'agit de la seule subvention perçue par l'UDSP, ses principales recettes étant constituées par les cotisations des adhérents et la vente de services (formations au secourisme, DPS...).

2/ Spéléo-secours français du Doubs (SSF 25)

Le spéléo-secours français du Doubs est constitué de bénévoles chargés de mettre en œuvre des moyens spécialisés en secours souterrains.

Une convention relative aux relations financières entre le SDIS du Doubs et le Spéléo-secours français du Doubs a été signée le 10 juin 2009.

Cette convention prévoit d'allouer annuellement une subvention de fonctionnement au Spéléo-secours français du Doubs, pour lui permettre d'assurer le financement :

- de la formation des membres de l'équipe départementale ;
- des matériels et fournitures nécessaires à ses activités opérationnelles ;
- de la gestion administrative de l'association.

Au titre de l'année 2018, le président du Spéléo-secours français du Doubs sollicite une subvention destinée au fonctionnement de l'association auprès du SDIS, conformément à la convention. Le montant de la subvention demandée est de 9 500 €. Ce montant correspond à la subvention accordée depuis 2013.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur du montant sollicité, soit 9 500 €.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant accordé	10 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €
Evolution/ N-1		-10%	0%	0%	0%	0%	0%

Pour l'exercice 2018, le budget prévisionnel du Spéléo-secours français s'élève à 9 900 €. La subvention du SDIS 25 représentera près de 96 % des recettes de l'association. Il s'agit de la seule subvention attendue par l'association, ses autres recettes sont les cotisations des adhérents.

3/ Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs (ADJSP)

L'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs regroupe 367 jeunes sapeurs-pompiers (JSP), 109 filles et 258 garçons, répartis en 18 sections.

L'activité de cette association est un levier essentiel de la politique de développement du volontariat. Ces jeunes constituent, en effet, le vivier de recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires. Ils sont formés pour l'examen du brevet de jeune sapeur-pompier et participent aux différentes compétitions sportives.

En 2017, 56 JSP ont validé le dernier niveau du programme, parmi lesquels 43 ont déjà souscrit un engagement en tant que sapeur-pompier volontaire. 86 JSP se présenteront à l'examen en 2018.

L'encadrement des sections est assuré par 225 formateurs bénévoles.

Au titre de l'année 2018, le président de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs sollicite auprès du Sdis la reconduction de la subvention accordée depuis 2013, soit 24 000 €. Il est proposé d'accorder cette subvention à hauteur du montant sollicité.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant accordé	23 520 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
Evolution/ N-1		2%	0%	0%	0%	0%	0%

Pour l'année 2017/2018, le budget prévisionnel de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs s'élève à 80 000 €. La subvention du SDIS 25 représente donc 30 % de ce budget. Cette association perçoit également des subventions de la part de l'UDSP et de l'Union régionale. Ses autres recettes sont principalement les cotisations des adhérents.

4/ Batterie fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Besançon

La batterie fanfare est une formation musicale ; elle participe à certains évènements du SDIS, comme la cérémonie de Sainte-Barbe dans les centres bisontins.

Au titre de l'année 2018, le président de la batterie fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Besançon sollicite du SDIS la reconduction de la subvention accordée depuis 2015, soit 1 000 €.

Il est proposé d'accorder cette subvention à hauteur du montant sollicité.

Cette subvention permet à l'association de couvrir les frais engagés lors des différentes cérémonies auxquelles les membres sont conviés et d'acquérir du matériel pédagogique.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant accordé	1 400 €	1 200 €	1 200 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Evolution / N-1		-14 %	0 %	-17 %	0 %	0 %	0 %

Le budget de la batterie fanfare pour l'année 2018 s'élève à 12 000 €. La subvention du SDIS représente donc 8,3 % de ses recettes. Cette association perçoit également des subventions de la part de la Ville de Besançon (10 000 €) et de l'amicale des sapeurs-pompiers de Besançon (600 €).

Le montant total des subventions proposées s'élève donc à 68 500 € au titre de l'année 2018.

Un crédit de 68 500 € est proposé au budget primitif 2018 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ». Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et autorisent la présidente à répartir ce montant de 68 500 € de la façon suivante :

- l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :	34 000 €
- le Spéléo-secours français :	9 500 €
- l'Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs :	24 000 €
- la Batterie fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Besançon :	1 000 €
TOTAL	68 500 €

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET
REPRISE ANTICIPEE***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

08 FEV. 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGLEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET REPRISE ANTICIPEE

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit la possibilité pour le SDIS de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice 2017. Cette reprise doit intervenir entre la fin de la journée complémentaire et la date limite du vote du budget.

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 à l'arrêté des comptes s'apprécient section par section en prenant en compte les opérations de l'exercice et les résultats antérieurs reportés.
Si des différences sont constatées entre ce compte d'administratif prévisionnel et le compte administratif définitif, elles seront reprises et corrigées par la première décision modificative.

Dans le cadre des opérations de clôture d'exercice, le résultat 2017 a été arrêté comme suit, en accord avec Monsieur le payeur départemental :

Section de fonctionnement	
Total dépenses	46 970 626,29 €
Total recettes	48 913 689,50 €
Solde de l'exercice 2017	1 943 063,21 €
Excédent 2016 reporté	3 724 341,93 €
Résultat 2017 total	5 667 405,14 €

Il est proposé de reprendre par anticipation ce résultat au budget 2018 et de l'inscrire à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Ce résultat permettra la couverture des reports de dépenses sur 2018. En effet, les dépenses engagées en fin d'année 2017 pour lesquelles le service ou la livraison n'ont pas été effectués en 2017 sont reportées sur le budget 2018 : elles ont été chiffrées à 283 183,28 €.

A noter que le projet de budget 2018 prévoit également une consommation de ce résultat reporté à hauteur de 1,62 M€, dont 362 K€ pour équilibrer la section de fonctionnement et 1,3 M€ de virement à la section d'investissement.

Le reste du résultat de fonctionnement reporté, soit 3 761 352,48 €, devrait permettre de limiter l'évolution des contributions des financeurs du SDIS sur les années suivantes.

Section d'investissement	
Total dépenses	17 810 969,59 €
Total recettes	18 034 247,73 €
Solde de l'exercice 2017	223 278,14 €
Excédent 2016 reporté	760 781,31 €
Résultat 2017 total	984 059,45 €

Il est proposé de reprendre par anticipation ce résultat au budget 2018, et de l'inscrire à la ligne 001 « résultat d'investissement reporté ».

Ce résultat permettra la couverture des reports de dépenses sur 2018. En effet, les dépenses engagées en fin d'année 2017 pour lesquelles la facture n'est pas parvenue avant la fin de l'exercice sont reportées sur le budget 2018 : elles ont été chiffrées à 965 282,91 €.

Le reste du résultat reporté, soit 18 776,54 € permet d'équilibrer la section d'investissement du budget 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent la constatation d'un solde d'exécution prévisionnel 2017 de la section de fonctionnement de 5 667 405,14 € reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2018 à la ligne 002, permettant la couverture des reports de dépenses sur 2018 à hauteur de 283 183,28 € ;*
- *approuvent la constatation d'un solde d'exécution prévisionnel 2017 de la section d'investissement de 984 059,45 € reporté en recettes d'investissement au budget primitif 2018 à la ligne 001, permettant la couverture des reports sur 2018 à hauteur de 965 282,91 €.*

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 février à 10h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Joseph TYRODE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

08 FEV. 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Capitaine Frédéric MAURICE, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Michèle LETOUBLON, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2018

BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil d'administration du Sdis s'est réuni le 22 décembre 2017 et a :

- approuvé les orientations budgétaires présentées pour les années 2018 à 2022 ;
- adopté le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2018 ;
- adopté l'évolution des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au budget du Sdis.

Il convient à présent d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'année 2018.

Un budget de fonctionnement contraint :

- **Des surcoûts avérés et des risques**

Le SDIS devra faire face, en 2018, à des surcoûts importants qui impacteront son budget de fonctionnement, dont les plus significatifs concernent les dépenses de personnel. Par ailleurs, l'augmentation de l'activité opérationnelle entraîne une augmentation des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que des dépenses logistiques (carburant, équipements, ...).

- **Des mesures d'économies importantes**

Pour faire face à ces surcoûts en limitant l'augmentation des contributions des financeurs, des économies ont été recherchées tous les postes de dépenses (frais généraux, masse salariale (effet noria très positif cette année : voir page 4, etc.).

L'investissement reste important, en cohérence avec le plan pluriannuel

Le projet de budget prévoit un montant d'investissements de 11,5 M€, dont 8,8 M€ consacrés aux dépenses d'équipement et notamment au maintien à niveau du parc de véhicules et des matériels (5,5 M€) et à la poursuite du plan immobilier (3,3 M€). La continuité de cette politique d'investissements est nécessaire pour assurer le niveau de service attendu du SDIS.

Les dépenses d'investissement prévues reposent sur un plan de financement sain, fondé principalement sur l'autofinancement (dotation aux amortissements et virement de la section de fonctionnement), le FCTVA et les subventions, ainsi que sur un recours limité à l'emprunt (4,1 M€, soit une progression de l'encours inférieure à 1,5 M€).

L'équilibre du budget :

Le projet de budget pour 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	50 388 572 €	50 388 572 €
<i>Investissement</i>	13 077 638 €	13 077 638 €
Total	63 466 210 €	63 466 210 €

En fonctionnement, cet équilibre intègre une consommation partielle des résultats reportés à hauteur de 1,62 M€.

En effet, le résultat positif constaté par anticipation pour 2017 (+1,94 M€), a permis de conforter les excédents reportés (5,67 M€ cumulés). Ce niveau d'excédent permettra :

- D'une part, de limiter, sur la durée, la contribution des collectivités, malgré les surcoûts importants qui impactent le budget du SDIS ;
- D'autre part, d'alimenter un virement à la section d'investissement afin de contenir la progression de l'endettement du SDIS.

Ce rapport présente le projet de budget 2018 et son évolution par rapport au budget primitif 2017.

Le détail du projet de budget est exposé ci-dessous, en présentant la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	BP 2018	Evolution en €	En %
Dépenses	48 858 649 €	50 388 572 €	1 529 923 €	3,1%
Ordre	5 700 000 €	7 075 000 €	1 375 000 €	24,1%
042 Dotation aux amortissements	5 700 000 €	5 775 000 €	75 000 €	1,3%
Virement à la section d'investissement		1 300 000 €	1 300 000 €	
Réel	43 158 649 €	43 313 572 €	154 923 €	0,4%
011 Charges à caractère général	6 505 157 €	6 478 112 €	- 27 045 €	-0,4%
012 Charges de personnel	35 341 036 €	35 551 460 €	210 424 €	0,6%
022 Dépenses imprévues	400 000 €	400 000 €	- €	0,0%
65 Charges de gestion courante	224 400 €	230 000 €	5 600 €	2,5%
66 Charges financières	654 056 €	640 000 €	- 14 056 €	-2,1%
67 Charges exceptionnelles	34 000 €	14 000 €	- 20 000 €	-58,8%
Recettes	48 858 649 €	50 388 572 €	1 529 923 €	3,1%
Ordre	2 111 056 €	3 190 369 €	1 079 313 €	51,1%
002 Excédent utilisé pour l'équilibre	602 079 €	1 622 869 €	1 020 790 €	169,5%
042 Neutralisation des amortissements	1 508 977 €	1 567 500 €	58 523 €	3,9%
Réel	46 747 593 €	47 198 202 €	450 609 €	1,0%
013 Atténuations de charges	240 620 €	250 000 €	9 380 €	3,9%
70 Produits des services	310 000 €	360 000 €	50 000 €	16,1%
74 Contributions	46 115 948 €	46 523 490 €	407 542 €	0,9%
75 Produits de gestion courante	66 025 €	51 712 €	- 14 313 €	-21,7%
77 Produits exceptionnels	15 000 €	13 000 €	- 2 000 €	-13,3%

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Total dépenses de fonctionnement	48 858 649 €	50 388 572 €	1 529 923 €	3,1%
Dont dépenses réelles	43 158 649 €	43 313 572 €	154 923 €	0,4%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de façon très modérée entre 2017 et 2018 (+0,4 %).

Comme annoncé dans le cadre des orientations budgétaires, le SDIS s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de modération des dépenses de fonctionnement du secteur public local fixés par l'Etat dans le projet de loi de programmation des finances publiques (+1,2 % d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement « inflation comprise » entre 2017 et 2018).

Les dépenses de fonctionnement qui composent ce budget primitif se ventilent de la façon suivante :

1. Charges à caractère général – Chapitre 011

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
011 Charges à caractère général	6 505 157 €	6 478 112 €	- 27 045 €	-0,4%

Les charges du chapitre 011 se répartissent comme suit :

a) Les matières consommées (compte 60)

Ces dépenses concernent le carburant, les combustibles, l'habillement, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, la pharmacie ainsi que les fournitures administratives.

La prévision 2018 est inférieure à celle de 2017, grâce à la recherche d'économies sur chaque poste de dépense.

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
compte 60 matières consommées	2 340 910 €	2 287 928 €	- 52 982 €	-2%

b) Les services extérieurs (compte 61 et 62)

Ces dépenses concernent principalement l'entretien et la maintenance, les locations, les primes d'assurance et les frais généraux.

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Comptes 61 62 services extérieurs	4 123 006 €	4 149 463 €	26 457 €	0,6%

Ces dépenses progressent légèrement, en raison notamment de l'augmentation des coûts de maintenance.

c) Impôts, taxes et versements assimilés (comptes 63513-6354-6355-6358)

Ces dépenses concernent l'achat des cartes grises des véhicules et des timbres fiscaux ainsi que le paiement des taxes et redevances d'ordures ménagères.

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Comptes 63 impôts taxes	41 241 €	40 720 €	- 521 €	- 1 %

2. Dépenses de personnel – Chapitre 012

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
012 Charges de personnel	35 341 036 €	35 551 460 €	210 424 €	0,6%

Les dépenses de personnel du SDIS sont principalement composées de la masse salariale et des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires.

a) Masse salariale (cf. annexe Tableau des emplois budgétaires)

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Masse salariale	27 360 574 €	27 462 485 €	101 911 €	0,4 %

Les principaux éléments qui impacteront la masse salariale en 2018 sont :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) :

Le GVT mesure les augmentations de rémunérations liées à l'avancement d'échelon et à la promotion des agents ; le GVT est compensé pour partie par l'effet noria.

- L'effet noria :

L'effet noria mesure l'écart de rémunérations entre les agents ayant quitté le SDIS et ceux qui les ont remplacés. Cet effet est favorable au SDIS car les agents partant en retraite sont généralement remplacés par des agents se trouvant à un échelon bien inférieur.

- Les créations de postes :

Le projet de budget propose la création de 2 postes au 1^{er} mars 2018 :

- un poste temporaire (10 mois) de technicien à la logistique ;
- un poste de sapeur-pompier professionnel non officier dans le cadre de l'augmentation du temps d'équivalence de la garde.

Postes de dépense	Surcoût / économie
GVT	311 184 €
Créations de postes	64 360 €
Effet noria	- 241 805 €
Ajustements	- 31 828 €
Total	101 911 €

b) Sapeurs-pompiers volontaires

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Indemnités SPV	6 491 357 €	6 495 736 €	4 379 €	0,1 %

Les dépenses liées aux indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) devraient être stables par rapport au BP 2017.

Une augmentation des indemnités versées pour les interventions est toutefois attendue, en lien avec la hausse de l'activité opérationnelle, mais elle est compensée par :

- une diminution des prévisions pour l'indemnisation des astreintes : impact de l'augmentation de l'activité opérationnelle sur la déduction des temps d'intervention sur astreinte et évolution du montant moyen de l'indemnité ;
- une diminution des prévisions pour l'indemnisation des formations, en raison d'ajustements du nombre d'heures et du taux des indemnités par rapport aux grades des stagiaires.

c) Allocation de vétérance et prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR 1 et 2)

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Vétérance et PFR	711 620 €	803 918 €	92 298 €	13 %

La loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 a réformé la PFR et créé une « nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance » pour les SPV qui cessent leur activité à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le nouveau système est basé sur un flux budgétaire direct annuel, et non plus sur la capitalisation.

Cette réforme a permis au SDIS de réaliser une économie importante, puisque jusqu'en 2015 ces dispositifs en faveur des anciens SPV coûtaient plus de 1,5 M€ au SDIS.

Ce poste de dépense devrait donc repartir à la hausse en 2018 en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (agents cessant leur activité en 2018) et des frais liés à la mise en place de la nouvelle PFR (allocation de tuilage, allocation de limite d'âge, cotisation au contrat de prévoyance).

d) Autres charges de personnel

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Autres charges de personnel	777 485 €	789 321 €	11 836 €	1,5 %

Ce poste comprend deux postes principaux :

- La subvention versée au COS qui s'élèvera à 594 746 € en 2018 (+ 3K€). Depuis 2016, cette subvention évolue en fonction de l'inflation et du coût de la protection sociale complémentaire pour le SDIS.
- La cotisation pour l'assurance du personnel : 195 K€ en 2018.

3. Autres charges de gestion – Chapitre 65

Intitulé Nature	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Indemnités des élus	29 500 €	30 000 €	500 €	1,7 %
Frais de mission des élus	2 000 €	1 000 €	-1000 €	- 50,0 %
Contribution ANTARES	109 400 €	109 040 €	- 600 €	- 0,5 %
Subventions aux associations	68 500 €	68 500 €	0 €	0,0 %
Charges de gestion courante	15 000 €	21 460 €	6460 €	43,0 %
TOTAL Chapitre 65	224 400 €	230 000 €	5360 €	2,4 %

4. Charges financières – Chapitre 66

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
66 Charges financières	654 056 €	640 000 €	-14 056 €	- 2 %

La prévision budgétaire pour les charges financières affiche un léger recul. Trois facteurs expliquent cette diminution :

- Les dépenses réalisées sur ce chapitre en 2017 s'élèvent à environ 620 K€ ;
- Un emprunt est arrivé à échéance au cours de l'année 2017 ;
- Les emprunts souscrits par le SDIS sont pour la plupart remboursés à capital constant, les intérêts sont donc dégressifs.

Aussi, malgré la souscription d'un emprunt de 5,2 M€ en fin d'année 2017 (taux fixe de 1,05 % sur 15 ans), la charge des intérêts sera quasi stable pour l'année 2018.

5. Charges exceptionnelles – Chapitre 67

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
67 Charges exceptionnelles	34 000 €	14 000 €	- 20 000 €	- 59 %

Ces crédits permettent notamment le paiement des intérêts moratoires, des amendes fiscales et pénales ainsi que la couverture des titres annulés.

Un montant plus important était inscrit en 2017, afin de procéder à une régularisation comptable.

6. Dépenses imprévues – Chapitre 022

Comme en 2017, un montant de 400 000 € est proposé pour 2018 au titre des dépenses imprévues.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
042 Opérations d'ordre	5 700 000 €	5 775 000 €	75 000 €	1,3 %

La dotation aux amortissements progresse en 2018 en raison de l'entrée en phase d'amortissement du centre d'incendie et de secours du Mont d'Or, dont l'opération a été soldée en 2017.

8. Virement à la section d'investissement – Chapitre 023

En considération du niveau de résultat constaté en fin d'exercice 2017 et de la nécessité de modérer le niveau d'endettement du SDIS, il est proposé d'abonder l'autofinancement par un virement de 1 300 000 € à la section d'investissement.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Total recettes de fonctionnement	48 858 649 €	50 388 572 €	1 529 923 €	3,1%

1. Reprise de l'excédent – Ligne 002

Le compte administratif 2017 définitif sera soumis au vote du Conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

Pour autant, sur la base des résultats provisoires pour 2017 connus à ce jour et avec l'accord de Monsieur le Payeur départemental, il est proposé d'opérer une reprise anticipée des résultats avant le vote du compte administratif. Cette disposition permet de limiter le montant des contributions demandées aux financeurs du SDIS.

Le résultat 2017 provisoire s'élève à environ 5,67 M€ pour la section de fonctionnement.

Dans le cadre du projet de BP 2018, il est proposé une consommation de ce résultat reporté à hauteur de 1,62 M€.

2. Les contributions des collectivités – chapitre 74**2.1 Les contributions des communes et de leurs groupements**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contributions des communes et EPCI	20 166 277 €	20 347 773 €	20 437 303 €	20 447 522 €	20 447 522 €	20 631 551 €
Evolution	2,10%	0,90%	0,44%	0,05%	0 %	0,9 %
Part / total des contributions	45,37%	45,13%	44,49 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %

Lors de la réunion du 22 décembre 2017, le conseil d'administration a décidé une progression de la contribution des communes et EPCI à hauteur de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, soit 0,9 %.

L'enveloppe des contributions des communes et EPCI s'élève donc à 20 631 551 € pour l'année 2018, en progression de 184 K€ par rapport à 2017.

2.2 La contribution du conseil départemental

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contribution du Département	24 279 709 €	24 740 000 €	25 500 000 €	25 512 750 €	25 512 750 €	25 742 365 €
Evolution	4,50%	1,90%	3,07%	0,05%	0 %	0,9 %
Part /total des contributions	54,63%	54,87%	55,51%	55,51%	55,51 %	55,51 %

Le rapport sur l'évolution des ressources et des charges adopté par le conseil d'administration le 22 décembre 2017 propose, pour l'année 2018, une limitation de la progression de la contribution du Département, à hauteur de celle des communes et EPCI, soit 0,9 %. La contribution du conseil départemental pour l'année 2018 s'élève donc à 25 742 365 €, en progression de 230 K€ par rapport à 2017.

Ce montant a été voté par le Conseil départemental lors de sa session du mois de décembre 2017.

La part du Département au sein des contributions du SDIS reste donc stable.

3. Les autres recettes de fonctionnement – chapitres 013, 70, 74, 75, 76, 77

Recettes	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
013 Remboursements sur rémunérations	240 620 €	250 000 €	9 380 €	4%
70 Produits des services	310 000 €	360 000 €	50 000 €	16%
74 Contrib. emplois d'avenir et autres	107 310 €	94 575 €	- 12 735 €	-12%
74 FCTVA dépenses de fonctionnement	48 366 €	55 000 €	6 634 €	14%
75 Produits de gestion courante	66 025 €	51 712 €	- 14 313 €	-22%
77 Produits exceptionnels	15 000 €	13 000 €	- 2 000 €	-13%
Total autres recettes	787 321 €	824 287 €	36 966 €	5%

Deux principales évolutions sont attendues concernant ces recettes :

- Une diminution des aides versées pour les agents en contrat emplois d'avenir, ce dispositif étant en voie d'extinction ;
- Une augmentation des recettes perçues pour les carences de transporteurs sanitaires privés (chapitre 70).

4. Les recettes d'ordre : opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 042

La neutralisation des amortissements et la reprise de subventions s'élève en 2017 à 1,57 M€ en progression de 59 K€ par rapport à 2017.

Cette progression correspond, pour l'essentiel, à l'amortissement de l'opération du CIS Mont d'Or, soldée en 2017.

C. REPORTS ET EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**1. Reports de dépenses 2017**

Les dépenses engagées en fin d'année 2017 pour lesquelles le service ou la livraison n'ont pas été effectués en 2017 sont reportées sur le budget 2018. Dans le cadre de la clôture de l'exercice, ces reports ont été chiffrés à 283 183,28 €.

2. Equilibre de la section de fonctionnement pour 2018

Le projet de budget prévoit une consommation des résultats reportés à hauteur de 1 622 869 €.

Compte tenu de la constatation des résultats cumulés fin 2017, à hauteur de 5,67 M€, et de la couverture des reports 2017, qui ont été évalués à 283 K€, le budget 2018, reports inclus, fait donc apparaître un résultat positif de près de 3,8 M€.

Section de fonctionnement 2018 hors résultat reporté

Total dépenses	50 388 572 €
Total recettes (hors 002)	48 765 702 €
Solde de l'exercice	-1 622 869 €

Dépenses 2017 reportées	283 183 €
Résultat cumulé fin 2017	5 667 405 €

Section de fonctionnement 2018 avec reports

Total dépenses	50 671 755 €
Total recettes	54 433 107 €
Solde de l'exercice	3 761 352 €

Ce résultat reporté permettra de limiter, sur la durée, la contribution des collectivités, malgré les surcoûts importants qui impactent le budget du SDIS.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2017	BP 2018	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses	14 030 704 €	13 077 638 €	- 953 066 €	-7%
Ordre	1 508 977 €	1 567 500 €	58 523 €	4%
Réelles	12 521 727 €	11 510 138 €	- 1 011 589 €	-8%
16 Emprunt (remboursement)	2 615 000 €	2 680 000 €	65 000 €	2%
20 Immobilisations incorporelles	512 055 €	661 935 €	149 880 €	29%
21 Immobilisations corporelles	5 408 977 €	4 843 643 €	- 565 334 €	-10%
23 Immobilisations en cours	3 985 695 €	3 324 560 €	- 661 135 €	-17%
Recettes	14 030 704 €	13 077 638 €	- 953 066 €	-7%
Ordre	5 964 871 €	7 093 777 €	1 128 905 €	19%
Réelles	8 065 833 €	5 983 861 €	- 2 081 971 €	-26%
024 Cessions	80 000 €	80 000 €	- €	0%
10 FCTVA	1 332 235 €	1 500 000 €	167 765 €	13%
13 Subventions reçues	681 780 €	286 048 €	- 395 732 €	-58%
16 Emprunt (à souscrire)	5 971 818 €	4 117 813 €	- 1 854 004 €	-31%

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2018 sont estimées à 13,08 M€, dont 8,8 M€ de dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21 et 23). Parmi celles-ci, les dépenses planifiées dans le cadre d'une autorisation de programme (APCP) s'élèvent à 6,3 M€ soit 72 %. Chaque APCP fait l'objet d'une délibération spécifique et toutes sont retracées dans la présentation brève et synthétique des données financières annexée au présent rapport.

Les dépenses d'investissement se ventilent comme suit :

1. Immobilisations incorporelles – chapitre 20

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
2031 Frais d'études	42 400 €	68 100 €	25 700 €	61 %
2051 Concessions et droits similaires	469 655 €	593 835 €	124 180 €	26 %
Total Immobilisations incorporelles	512 055 €	661 935 €	149 880 €	29 %

a) Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion (2031)

Il s'agit des études commandées en vue de la réalisation de travaux au sein des centres de secours. En 2018, une part importante de cette ligne de crédits sera consacrée aux études liées à la création de vestiaires destinés aux jeunes sapeurs-pompiers (JSP) au sein du centre de secours de Pont-De-Roide.

b) Concessions et droits similaires, brevets, licences (2051)

Une partie des dépenses de cet article (325 K€) concerne les deux APCP du service informatique (outils de gestion informatique et mobilité et nomadisme numériques) qui font chacune l'objet d'une délibération spécifique.

Le solde, soit 269 K€, permet la réalisation des autres projets portés par le service informatique, notamment les évolutions d'Artémis et du logiciel de formation.

2. Immobilisations corporelles – chapitre 21

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
2115 Terrains bâtis	3 600 €	5 400 €	1 800 €	50%
21318 Aut. bâtiments publics (appentis)	239 000 €	21 000 €	- 218 000 €	-91%
2132 Bâtiments privés (achat Mouthe)	195 000 €		- 195 000 €	-100%
21561 Mat. mobile d'incendie secours	3 496 696 €	2 689 242 €	- 807 454 €	-23%
21568 Aut. Matériel incendie secours	698 525 €	823 004 €	124 479 €	18%
21578 Matériel et outillage technique	70 724 €	177 657 €	106 933 €	151%
2182 Matériel de transport	304 292 €	429 041 €	124 749 €	41%
2183 Matériel informatique	295 603 €	494 798 €	199 195 €	67%
2184 Matériel de bureau et mobilier	94 278 €	173 446 €	79 168 €	84%
2188 Autres matériels	11 259 €	30 055 €	18 796 €	167%
Total chapitre 21	5 408 977 €	4 843 643 €	- 565 334 €	-10%

Sur les 4,8 M€ de dépenses prévues au chapitre 21 Immobilisations corporelles, 3,3 M€ relèvent des autorisations de programme. Elles sont détaillées dans les rapports correspondants.

APCP	CP 2018
Outils pédagogiques	21 000 €
Mobilité et nomadisme numériques	91 500 €
Outils de gestion informatique	28 327 €
Centres d'incendie et de secours	179 500 €
Véhicules	2 998 283 €
Total sur AP	3 318 610 €

Les autres dépenses concernent :

- La logistique (713 K€), principalement pour l'achat des tenues d'intervention et l'acquisition de matériel (caméras thermiques, outillage pour les ateliers, lots d'abordage, ...) ;
- L'immobilier (93 K€), pour l'acquisition de mobilier et matériel et notamment le remplacement du mobilier du centre de traitement de l'alerte (CTA) ;
- Le service informatique et réseau (443 K€), pour le renouvellement ou l'acquisition des équipements informatiques et téléphoniques ;
- Le SSSM, pour le matériel médico-secouriste (118 K€) ;
- Les équipes spécialisées, pour l'acquisition de matériel de secours (112 K€).

3. Immobilisations en cours – chapitre 23

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Chapitre 23	3 985 695 €	3 324 560 €	- 661 135 €	-17%

a) Le programme pluriannuel de construction des centres de secours

Une délibération spécifique est présentée pour l'APCP « casernes ». Il y est proposé d'inscrire 2,7 M€ de crédits de paiement au chapitre 23 pour l'année 2017.

b) Le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments : 647K€

Les principales opérations prévues en 2018 sont :

- La création de vestiaires JSP au centre de secours de Pont De Roide ;
- Le réaménagement du CTA ;
- La création de locaux à déchets aux CSP Pontarlier, Montbéliard et Besançon Centre ;
- La sécurisation des accès au site du CSP Montbéliard ;
- Le remplacement des épingles gaz du système de chauffage d'une partie des remises du CSP Montbéliard ;
- La mise en place d'inverseurs électriques dans tous les CPIR du département afin de permettre le raccordement de groupes électrogènes ;
- La mise en place de garde-corps sur les mezzanines des deux centres de Besançon.

4. Remboursement du capital de la dette – chapitre 16

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Chapitre 16	2 615 000 €	2 680 000 €	65 000 €	2%

Cette progression s'explique par la souscription d'un emprunt de 5,2 M€ en fin d'exercice 2017. Elle est modérée par l'extinction d'un emprunt courant 2017.

Le niveau d'endettement du SDIS demeure satisfaisant, comme l'attestent les ratios figurant dans la présentation brève et synthétique des données financières annexée au présent rapport.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement permet de couvrir 48 % des dépenses d'investissement présentées ci-dessus. Le solde sera financé par le FCTVA, les subventions ainsi que par la souscription d'un emprunt.

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 040

La recette d'investissement que constitue la dotation 2018 aux amortissements est estimée à 5,78 M€ et à 4,2 M€, déduction faite de la neutralisation de l'amortissement des bâtiments et des reprises de subvention. Elle représente 37 % des recettes d'investissement.

2. Le virement de la section de fonctionnement – compte 1068

A compter de 2018, il est proposé de mettre en place un virement annuel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Pour 2018, son montant s'élève à 1,3 M€, soit 11 % des recettes d'investissement. Cumulé avec la dotation aux amortissements, on obtient ainsi un autofinancement couvrant près de la moitié des investissements.

3. Le FCTVA – chapitre 10

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
FCTVA	1 332 235 €	1 500 000 €	167 765 €	13%

La recette attendue au titre du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) affiche une progression importante. En effet, l'avancement des opérations de travaux a permis de réaliser plusieurs bascules comptables courant 2017 qui permettront la récupération du FCTVA en 2018.

4. Les subventions d'investissement – chapitre 13

	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Subventions de l'Etat	24 150 €	102 000 €	77 850 €	322 %
Subventions communes et EPCI	657 630 €	184 048 €	- 473 582 €	- 72 %
Total	681 780 €	286 048 €	- 395 732 €	- 58 %

La subvention de l'Etat concerne le projet Mobilité et nomadisme numériques, pour lequel une subvention de 204 K€ a été accordée au titre de la dotation aux investissements structurants des services d'incendie et de secours. Cette subvention devrait être perçue en 2018 et 2019.

Les subventions des communes et établissements publics de coopération intercommunale financent le plan immobilier du SDIS.

Par délibération en date du 27 avril 2007, le conseil d'administration a adopté un plan de financement pour la construction ou la restructuration des centres d'incendie et de secours du Doubs, et les modalités de subventionnement par les collectivités concernées.

Le montant inscrit pour 2018 (184 K€) concerne :

- L'opération de Morteau : 164 K€ soit 1/6^{ème} du montant de la subvention. Il s'agit du solde de la subvention attendue, 5 premières échéances trimestrielles ayant déjà été perçues depuis fin 2016.
- L'opération de La Fuvelle/Rive gauche : 20 K€ soit 1/3 de la subvention attendue. Il s'agit de la première partie de la subvention, qui devrait être sollicitée au second semestre 2018, lors du démarrage des travaux.

5. L'emprunt – chapitre 16

Le budget 2018 prévoit la réalisation d'un emprunt de 4,1 M€, soit une progression de l'encours de 1,5 M€. Cette progression très modérée est permise par le virement de 1,3 M€ opéré depuis la section d'investissement.

En effet, sans virement, l'encours progresserait de 2,8 M€.

C. REPORTS ET EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. *Reports de dépenses d'investissement sur 2018*

Les dépenses d'investissement engagées en 2017 et reportées sur 2018 s'élèvent à 965 K€.

Il s'agit de biens ou de prestations commandés à l'issue des dernières commissions d'appel d'offres de l'année ou d'opérations décalées pour diverses raisons.

Les principales dépenses reportées concernent :

- L'acquisition d'un bâtiment communal pour l'extension du CIS Mouthe (194 K€) : acte en cours de rédaction par le notaire ;
- Le réaménagement de locaux et de la cuisine au CSP Montbéliard (164 K€) : opération lancée tardivement en raison du délai de mise au point des marchés (échanges avec les utilisateurs) ;
- L'aménagement de locaux au CIS Mathay (61 K€) : opération ayant pris du retard en raison, d'une part d'une première consultation infructueuse et, d'autre part, du décalage des travaux à l'issue de la fête du centenaire du centre ;
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de 5 sites du SDIS classés ERP - 4 CSP et DDSIS- (21 K€) : les travaux n'ont pu être engagés qu'à réception de l'avis de la commission ERP – accessibilité.
- La révision décennale de l'échelle de Besançon Centre (88 K€), opération décalée en raison de pannes survenues sur d'autres échelle ;
- Le remplacement de serveurs et le développement d'options sur Artémis (140 K€)
- La mise en place de la GED et des interfaces avec les logiciels métiers (52 K€)

2. *Equilibre de la section d'investissement 2018*

Le compte administratif prévisionnel pour l'exercice 2017 fait apparaître un solde positif de 984 K€ pour la section d'investissement.

Ce résultat permet la couverture des reports de l'exercice 2017, sur 2018. Le solde, soit 19 K€, est utilisé pour équilibrer le budget 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent ce projet de budget primitif pour l'année 2018, tel que présenté ci-dessus et détaillé dans la maquette budgétaire figurant en annexe.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 6 février 2018

**BUDGET PRIMITIF 2018
ANNEXE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS
FINANCIERES**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoit qu' « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation. Elle s'inspire du modèle de présentation proposé par les services de la Préfecture à titre indicatif.

1. Éléments de contexte

Les orientations budgétaires pour 2018 ont été élaborées en prenant en compte :

- les différents éléments qui impactent le coût du service et notamment l'augmentation de l'activité opérationnelle et les réformes statutaires ;
- les contraintes pesant sur les financeurs du SDIS : volonté de maîtriser la progression des contributions ;
- les orientations du projet de loi de finances 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques : encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement, attention particulière portée à la capacité de désendettement.

2. Priorités du budget

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (respect du seuil de 1,2 % fixé par l'Etat) ;
- Progression des contributions des communes, EPCI et du Département à hauteur de l'inflation, soit 0,9 % ;
- Poursuite d'un plan d'investissements ambitieux pour assurer le maintien à niveau des moyens nécessaires aux missions du SDIS (centres de secours, véhicules, outils de formation, ...) ;
- Maîtrise de l'endettement par la mise en place d'un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses		48,86M€	50,39M€	1,53M€	3,1%
Ordre		5,70M€	7,08M€	1,38M€	24,1%
	042 Dotation aux amortissements	5,70M€	5,78M€	0,08M€	1,3%
	Virement à la section d'investissement		1,30M€	1,30M€	
Réel		43,16M€	43,31M€	0,15M€	0,4%
	011 Charges à caractère général	6,51M€	6,48M€	-0,03M€	-0,4%
	012 Charges de personnel	35,34M€	35,55M€	0,21M€	0,6%
	022 Dépenses imprévues	0,40M€	0,40M€	0,00M€	0,0%
	65 Charges de gestion courante	0,22M€	0,23M€	0,01M€	2,5%
	66 Charges financières	0,65M€	0,64M€	-0,01M€	-2,1%
	67 Charges exceptionnelles	0,03M€	0,01M€	-0,02M€	-58,8%
Recettes		48,86M€	50,39M€	1,53M€	3,1%
Ordre		2,11M€	3,19M€	1,08M€	51,1%
	002 Excédent utilisé pour l'équilibre	0,60M€	1,62M€	1,02M€	169,5%
	042 Neutralisation des amortissements	1,51M€	1,57M€	0,06M€	3,9%
Réel		46,75M€	47,20M€	0,45M€	1,0%
	013 Atténuations de charges	0,24M€	0,25M€	0,01M€	3,9%
	70 Produits des services	0,31M€	0,36M€	0,05M€	16,1%
	74 Contributions	46,12M€	46,52M€	0,41M€	0,9%
	75 Produits de gestion courante	0,07M€	0,05M€	-0,01M€	-21,7%
	77 Produits exceptionnels	0,02M€	0,01M€	0,00M€	-13,3%
Investissement		BP 2017	BP 2018	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses		14,03M€	13,08M€	-0,95M€	-7%
Ordre		1,51M€	1,57M€	0,06M€	4%
Réelles		12,52M€	11,51M€	-1,01M€	-8%
	16 Emprunt (remboursement)	2,62M€	2,68M€	0,07M€	2%
	20 Immobilisations incorporelles	0,51M€	0,66M€	0,15M€	29%
	21 Immobilisations corporelles	5,41M€	4,84M€	-0,57M€	-10%
	23 Immobilisations en cours	3,99M€	3,32M€	-0,66M€	-17%
Recettes		14,03M€	13,08M€	-0,95M€	-7%
Ordre		5,96M€	7,09M€	1,13M€	19%
Réelles		8,07M€	5,98M€	-2,08M€	-26%
	024 Cessions	0,08M€	0,08M€	0,00M€	0%
	10 FCTVA	1,33M€	1,50M€	0,17M€	13%
	13 Subventions reçues	0,68M€	0,29M€	-0,40M€	-58%
	16 Emprunt (à souscrire)	5,97M€	4,12M€	-1,85M€	-31%

4. Montant du budget consolidé et des budgets annexes

Sans objet

5. Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement pluriannuels

Le SDIS pratique les « autorisations de programme et crédits de paiement » (APCP) pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel ainsi que les « autorisations d'engagement et crédits de paiement » (AEC) pour les dépenses de fonctionnement liées à ces opérations.

Ces autorisations permettent d'engager une opération dans sa globalité, tout en n'inscrivant au budget que les dépenses susceptibles d'être payées dans l'année.

A ce jour, quatre domaines d'activité du SDIS sont concernés par des APCP :

- La formation : une APCP pour l'acquisition d'outils pédagogiques (CEPARI et CEPTI mobiles) et la construction de toitures pédagogiques.
- La logistique : une APCP pour l'acquisition des véhicules et engins de secours, dans le cadre d'un plan défini pour 5 ans ;
- L'informatique : deux APCP pour les programmes pluriannuels du service :
 - L'acquisition d'outils informatiques de gestion ;
 - Le projet « mobilité et nomadisme numériques ».
- L'immobilier : une APCP pour chaque opération de construction ou de grosse restructuration, doublée d'une AEC pour l'assurance dommage ouvrage de chaque opération ;

Chaque APCP fait l'objet d'un rapport présenté ce jour. Le tableau ci-dessous propose une synthèse des autorisations ouvertes. Pour chaque opération immobilière, l'APCP et l'AEC sont regroupées dans le tableau.

AP et AE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Outils pédagogiques	24 000 €				
Véhicules	2 998 283 €	3 258 613 €	2 953 181 €	2 791 706 €	3 048 470 €
Outils de gestion info	79 750 €				
Mobilité et nomadisme	273 437 €	13 800 €	2 000 €		
Sous-total AP Info	353 187 €	13 800 €	2 000 €		
Besançon Est	10 600 €				
Mont d'Or	1 400 €				
Plateforme logistique	2 000 €				
Orchamps Vennes	35 794 €				
Amancey	59 581 €				
Morteau	970 800 €	81 000 €			
Moncey	291 875 €	991 300 €	107 325 €		
Atelier départemental	1 015 125 €	572 114 €	0 €		
Groupement Est	286 025 €	141 810 €			
La Fuvelle-Rive Gauche	72 000 €	824 500 €	75 500 €		
Mouthe	77 300 €	450 500 €	457 700 €	15 924 €	
Saint Hippolyte	36 000 €	293 000 €	702 800 €	48 000 €	
Pierrefontaine Les Varans	30 400 €	186 400 €	601 200 €	29 000 €	0 €
Sous total Plan immobilier	2 888 900 €	3 540 624 €	1 944 525 €	92 924 €	0 €
Total AP/AE	6 264 370 €	6 813 037 €	4 899 706 €	2 884 630 €	3 048 470 €

6. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

	BP 2018	Taux
Dépenses réelles de fonctionnement	43,31M€	
Recettes réelles de fonctionnement	47,20M€	
Epargne brute	3,88M€	8%
Remboursement du capital	2,68M€	
Epargne nette	1,20M€	3%

7. Niveau d'endettement du SDIS

L'encours du SDIS s'élevait au 1^{er} janvier 2018 à 32,6 M€, au taux moyen de 2,19 %. L'ensemble de la dette du SDIS bénéficie du classement 1A selon la Charte Gissler. Les emprunts à taux fixe représentent 75 % de la dette.

Encours au 1er janvier 2018	32,60M€
Emprunts prévus en 2018	4,12M€
Désendettement 2018	2,68M€
Encours prévisionnel au 31 décembre 2018	34,04M€

8. Capacité de désendettement

Epargne brute selon BP 2018	3,88M€
Encours au 1er janvier 2018	32,60M€
Capacité de désendettement	8 ans 4 mois

9. Niveau des taux d'imposition

Sans objet

10. Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	43,31M€
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	47,20M€
Charge de la dette (encours / RRF)	69%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	75%
Rigidité des charges structurelles (012, intérêts, contributions obligatoires / RRF)	77%
Population légale totale du Doubs au 01/01/2018	551 143
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	78,59 €
Dépenses d'équipement par habitant (chapitres 20, 21 et 23 / pop)	16,02 €

11. Effectifs du SDIS et charges de personnel

Charges de personnel (chapitre 012)	35,55 M€
Dont masse salariale	27,46 M€
Dont indemnités SPV	6,50 M€
Effectifs	
Dont Sapeurs-pompiers professionnels	389,0
Dont Personnels administratifs et techniques	102,5
Dont Sapeurs-pompiers volontaires	2447,0



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DOUBS**

M 61

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2018

SOMMAIRE

I. Informations générales	
A - Modalités de vote du budget	
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble du budget	
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
III. Vote du budget	
A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	
IV. Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans objet
A2 - Méthodes utilisées	
A3 - Etat des provisions	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées	Sans objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans objet
B - Engagements hors bilan	
B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans objet
B6 - Situation des autorisations de programme	
B7 - Situation des autorisations d'engagement	
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	

127

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- ~~(2) Avec les programmes listés sur l'état II-B1.2;~~
~~(3) Vote formel sur chacun des chapitres~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (4) de l'exercice précédent.
- III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.
- IV – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5)

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les programmes d'équipement.

(3) Indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			Résultat ou solde (A) (3)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	
TOTAL DU BUDGET	64 781 595,88	66 947 937,23	4 485 123,24	6 651 464,59
Investissement	17 810 969,59	18 034 247,73 (1)	760 781,31	984 059,45
Fonctionnement	46 970 626,29	48 913 689,50 (2)	3 724 341,93	5 667 405,14

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 965 282,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	199 336,34
2031	Frais d'études	37 032,24
2051	Conc&droit simil, brevets lic	162 304,10
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	486 325,73
2115	Terrains bâtis	3 600,00
2132	Bâtiments privés	190 000,00
21561	Mat. d'incendie & de secours	119 446,26
21568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	50 335,78
21578	Aut. matériel & outillage tec.	26 870,59
2182	Matériel de transport	4 359,01
2183	Matériel informatique	77 248,80
2184	Matériel de bureau et mobilier	13 657,51
2188	Autres	807,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	279 620,84
231312	Centre d'incendie & de secours	220 898,49
231735	Install°gal,agencmt,amgt constr°	58 722,35
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT- TOTAL		(II) 283 183,28
011	Charges à caractère général	283 183,28
60621	Combustibles	920,00
60623	Alimentation	263,13
60632	Fourniture de petit équipement	26 467,64
60636	Habil. et vêtements de travail	74 690,94
60661	Médicaments	702,45
60668	Aut. produits pharmaceutiques	950,65
611	Contrat de presta. de services	18 729,00
615221	Bâtiments publics	58 204,87
61551	Matériel roulant	22 765,73
61558	Autres biens mobiliers	10 492,23
6156	Maintenance	25 707,20
617	Etudes et recherches	230,40
61821	Abonnements	7 459,36
6184	Vers. à des org. de formation	19 184,00
6226	Honoraires	808,94
6232	Fêtes et cérémonies	698,40
6236	Catalogues et imprimés	1 380,00
6241	Transports de biens	247,06
6251	Voyages et déplacements	6 126,00
6283	Frais de- nettoyage des locaux	5 400,32
6355	Taxes & impôts sur les véhic.	1 754,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

RESTES A REALISER				
Dépenses	Recettes	Solde (B)	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif	
I + II	1 248 466,19	III + IV	0,00	5 402 998,40
I	965 282,91	III	0,00	18 776,54
II	283 183,28	IV	0,00	5 384 221,86

RESTES A REALISER - RECETTES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III)
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
13	Atténuation de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	13 077 637,54	13 058 861,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	965 282,91	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 984 059,45
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		14 042 920,45	14 042 920,45

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	50 388 572,00	48 765 703,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	283 183,28	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 667 405,14
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		50 671 755,28	54 433 108,14

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (5)	64 714 675,73	68 476 028,59

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312.8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédit d'investissement votés au titre du présent budget	11 510 137,54	1 567 500,00	13 077 637,54	5 983 861,00	7 075 000,00	13 058 861,00
Crédit de fonctionnement votés au titre du présent budget	43 313 572,00	7 075 000,00	50 388 572,00	47 198 203,00	1 567 500,00	48 765 703,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	54 823 709,54	8 642 500,00	63 466 209,54	53 182 064,00	8 642 500,00	61 824 564,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A 2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

Chap.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charge à caractère général	6 761 295,28	
012	Charge de personnel et frais assimilés	35 551 460,00	
65	Autres charges de gestion courante	230 000,00	
70	Prod. Des services du domaine et ventes dive		360 000,00
74	Contributions et participations		46 523 491,00
75	Autres produits de gestion courante		51 712,00
013	Atténuations de charges		250 000,00
Total gestion des services		42 542 755,28	47 185 203,00
66	Charges financières	640 000,00	
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	
022	Dépenses imprévues	400 000,00	
77	Produits exceptionnels		13 000,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 43 596 755,28	II 47 198 203,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :.....	3 601 447,72
(Recettes réelles - Dépenses réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	5 775 000,00	1 567 500,00
023	Virement de la section d'investissement	1 300 000,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 7 075 000,00	IV 1 567 500,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :.....	5 507 500,00
--	---------------------

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	V	0,00	VI	5 667 405,14
---	----------	-------------	-----------	---------------------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	50 671 755,28	II + IV + VI	54 433 108,14
----------------------------	--------------------	----------------------	---------------------	----------------------

(1) DF 023 = RI 021; DF 042 = RI 040; RF 042 = DI 040; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

Chap.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 500 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	286 048,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 680 000,00	4 117 813,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	886 565,34	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 304 674,27	0,00
23	Immobilisations en cours	3 604 180,84	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		80 000,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 12 475 420,45	II 5 983 861,00

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	6 491 559,45
(Dépenses réelles - Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	1 567 500,00	5 775 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 300 000,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 1 567 500,00	IV 7 075 000,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040 :	5 507 500,00
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe - si négatif)	

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 0,00	VI 984 059,45
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 14 042 920,45	II + IV + VI + VII 14 042 920,45
----------------------------	----------------------------------	---

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20,204,21,22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023; RI 040 = DF 042; DI 040 = RF 042; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B 1

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d' ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 761 295,28		6 761 295,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 551 460,00		35 551 460,00
65	Autres charges de gestion courante	230 000,00	0,00	230 000,00
66	Charges financières	640 000,00	0,00	640 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	0,00	14 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	5 775 000,00	5 775 000,00
022	Dépenses imprévues	400 000,00		400 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 300 000,00	1 300 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		43 596 755,28	7 075 000,00	50 671 755,28
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				50 671 755,28

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d' ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	480 500,00	480 500,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	2 680 000,00	0,00	2 680 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	536 412,34	0,00	536 412,34
21	Immobilisations corporelles (3)	1 999 357,27	0,00	1 999 357,27
23	Immobilisation en cours (3)	926 880,84	0,00	926 880,84
198	Neutralisation des amortissements		1 087 000,00	1 087 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		6 142 650,45	1 567 500,00	7 710 150,45
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES				7 710 150,45

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire;
(2) Voir liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire M. 61;
(3) Hors chapitres programmes;
(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état;
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière;
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des bien affectés;
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats;

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	B 2

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	250 000,00		250 000,00
60	Achats et variations de stocks		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	360 000,00		360 000,00
71	Production stockée (ou destockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
74	Dotations et participations	46 523 491,00		46 523 491,00
75	Autres produits de gestion courante	51 712,00		51 712,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	13 000,00	1 567 500,00	1 580 500,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	47 198 203,00	1 567 500,00	48 765 703,00
			+	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (6)			5 667 405,14
			=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			54 433 108,14

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
13	Subventions d'investissements	286 048,00	0,00	286 048,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	4 117 813,00	0,00	4 117 813,00
18	Compte de liaison: affectation (budgets annexes) (4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		5 775 000,00	5 775 000,00
45...2	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 300 000,00	1 300 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	80 000,00		80 000,00
	Recettes d'investissement - Total	5 983 861,00	7 075 000,00	13 058 861,00
			+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)			984 059,45
			+	
	1068 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)			0,00
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			14 042 920,45

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire;

(2) Voir liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire M. 61;

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état;

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière;

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés;

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats;

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT	A
VUE D'ENSEMBLE	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 505 157,00	283 183,28	6 478 112,00	6 478 112,00	6 761 295,28
	avec AE/CP	53 012,00	0,00	23 100,00	23 100,00	23 100,00
	hors AE/CP	6 452 145,00	283 183,28	6 455 012,00	6 455 012,00	6 738 195,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 341 036,00	0,00	35 551 460,00	35 551 460,00	35 551 460,00
65	Autres charges d'activités	224 400,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
	avec AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	hors AE/CP	224 400,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
66	Charges financières	654 056,00	0,00	640 000,00	640 000,00	640 000,00
67	Charges exceptionnelles	34 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
022	Dépenses imprévues	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 700 000,00		5 775 000,00	5 775 000,00	5 775 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		48 858 649,00	283 183,28	50 388 572,00	50 388 572,00	50 671 755,28
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						50 671 755,28

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
70	Prod. des serv., du domaine et ventes diverses	310 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
74	Contributions et participations	46 115 948,00	0,00	46 523 491,00	46 523 491,00	46 523 491,00
75	Autres produits de gestion courante	66 025,00	0,00	51 712,00	51 712,00	51 712,00
013	Atténuation des charges	240 620,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 508 977,00		1 567 500,00	1 567 500,00	1 567 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		48 256 570,00	0,00	48 765 703,00	48 765 703,00	48 765 703,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)						5 667 405,14
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						54 433 108,14

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats;

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES				A I
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général	6 505 157,00	6 478 112,00	6 478 112,00
60611	Eau et assainissement	47 500,00	45 000,00	45 000,00
60612	Energie - électricité	730 000,00	710 000,00	710 000,00
60621	Combustibles	65 000,00	59 000,00	59 000,00
60622	Carburants	575 000,00	550 000,00	550 000,00
60623	Alimentation	212 375,00	224 567,00	224 567,00
60628	Aut. fournitures non stockées	18 450,00	17 330,00	17 330,00
60631	Fournitures d'entretien	19 218,00	18 150,00	18 150,00
60632	Fourniture de petit équipement	227 864,00	225 674,00	225 674,00
60636	Habil. et vêtements de travail	278 363,00	277 970,00	277 970,00
6064	Fournitures administratives	49 255,00	45 353,00	45 353,00
60661	Médicaments	29 516,00	26 600,00	26 600,00
60662	Vaccins et sérums	7 267,00	10 100,00	10 100,00
60668	Aut. produits pharmaceutiques	69 738,00	69 000,00	69 000,00
6067	Produits d'intervent°	11 364,00	9 184,00	9 184,00
611	Contrat de presta. de services	148 811,00	152 310,00	152 310,00
6132	Locations immobilières	423 042,00	395 000,00	395 000,00
6135	Locations mobilières	81 015,00	81 540,00	81 540,00
614	Chgs locatives et de coprop.	500,00	5 000,00	5 000,00
61521	Terrains	41 000,00	40 000,00	40 000,00
615221	Bâtiments publics	323 380,00	278 000,00	278 000,00
615228	Autres bâtiments	0,00	21 350,00	21 350,00
615231	Voiries	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Matériel roulant	360 000,00	380 000,00	380 000,00
61558	Autres biens mobiliers	245 976,00	273 611,00	273 611,00
6156	Maintenance	604 038,00	685 682,00	685 682,00
6161	Multirisques	384 500,00	396 600,00	396 600,00
6162	Assur obl dommage, construction	53 012,00	23 100,00	23 100,00
6168	Autres	40 300,00	41 900,00	41 900,00
617	Etudes et recherches	13 500,00	37 900,00	37 900,00
61821	Abonnements	30 864,00	31 023,00	31 023,00
6184	Vers. à des org. de formation	376 386,00	345 729,00	345 729,00
6185	Frais de colloques & séminaire	1 200,00	1 600,00	1 600,00
6188	Autres frais divers	4 000,00	5 500,00	5 500,00
6225	Indem. au compt. & aux régis.	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6226	Honoraires	40 000,00	43 000,00	43 000,00
6227	Frais d'actes & de contentieux	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	23 000,00	23 000,00	23 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	42 500,00	42 500,00
6236	Catalogues et imprimés	46 808,00	59 255,00	59 255,00
6241	Transports de biens	6 200,00	6 200,00	6 200,00
6247	Transports collectifs du pers.	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	171 304,00	183 564,00	183 564,00
6255	Frais de déménagement	18 000,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	37 500,00	33 000,00	33 000,00
6262	Frais de télécommunications	240 000,00	240 000,00	240 000,00
627	Services bancaires & assimilés	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 670,00	3 600,00	3 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	208 000,00	205 000,00	205 000,00
62871	A la collec. de rattachement	158 000,00	59 500,00	59 500,00
63513	Autres impôts locaux	27 800,00	28 000,00	28 000,00
6354	Droits d'enregist. & de timbre	1 321,00	600,00	600,00
6355	Taxes & impôts sur les véhic.	12 120,00	12 120,00	12 120,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 341 036,00	35 551 460,00	35 551 460,00
6331	Versement de transport	190 000,00	195 000,00	195 000,00
6332	Cot. versées au f.n.a.l.	62 000,00	64 000,00	64 000,00
6336	Cot.CNFPT&ctr gest°fct.p.t	255 000,00	175 000,00	175 000,00
64111	Rémunération principale	11 846 574,00	11 844 485,00	11 844 485,00
64112	S.F.T & indemnité de résidence	300 000,00	310 000,00	310 000,00
64113	Nbi	100 000,00	125 000,00	125 000,00
64118	Autres indemnités	7 100 000,00	7 120 000,00	7 120 000,00
64131	Rémunérations	260 000,00	300 000,00	300 000,00
641411	CRSS	1 751 814,00	1 821 162,00	1 821 162,00
641412	Gardes	974 505,00	976 364,00	976 364,00
641413	Astreintes	1 634 038,00	1 587 199,00	1 587 199,00
641414	Astreintes infirmiers	50 406,00	50 865,00	50 865,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
641415	Services rendus	99 921,00	101 075,00	101 075,00
641451	Subrogations - CRSS	1 282,00	1 294,00	1 294,00
641452	Subrogations - Formation	1 282,00	1 294,00	1 294,00
641461	Visites médicales	93 959,00	94 817,00	94 817,00
641462	Pré-visites infirmiers	50 571,00	51 033,00	51 033,00
641463	Autres actions du SSSM	38 773,00	38 431,00	38 431,00
641481	Manoeuvres	821 310,00	811 769,00	811 769,00
641482	IAL	130 209,00	132 698,00	132 698,00
641483	Formations	643 761,00	626 915,00	626 915,00
641484	Pertes de salaire	1 000,00	1 004,00	1 004,00
641485	Indemnités de fonction	173 426,00	174 483,00	174 483,00
641486	Médailles	15 082,00	15 222,00	15 222,00
641487	Indemnités de spécialité	10 018,00	10 111,00	10 111,00
64162	Emplois d'avenir	160 000,00	135 000,00	135 000,00
64168	Autres emplois aidés	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	2 250 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
6453	Cot. aux caisses de retraite	4 800 000,00	4 950 000,00	4 950 000,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	25 000,00	32 000,00	32 000,00
6455	Cot. pour assurance du person.	185 700,00	194 575,00	194 575,00
646	Allocation de vétérance	206 620,00	311 918,00	311 918,00
6461	Allocation de vétérance	480 000,00	466 000,00	466 000,00
6462	Allocation de fidélité	25 000,00	26 000,00	26 000,00
6474	Versements aux oeuvres sociale	591 785,00	594 746,00	594 746,00
65	Autres charges de gestion courante	224 400,00	230 000,00	230 000,00
6531	Indemnités	29 500,00	30 000,00	30 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6558	Aut. contributions obligatoire	109 400,00	109 040,00	109 040,00
6574	Sub.fct* t aso& org.drt privé	68 500,00	68 500,00	68 500,00
658	Charges div. de gest. courante	15 000,00	21 460,00	21 460,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+65+014)		42 070 593,00	42 259 572,00	42 259 572,00
66	Charges financières (B)	654 056,00	640 000,00	640 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	640 998,00	625 000,00	625 000,00
66112	Intérêts rattachement des icne	13 058,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles (C)	34 000,00	14 000,00	14 000,00
6711	Int. Morat. et pénal / marchés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés s/exercice anté	30 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (D)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		43 158 649,00	43 313 572,00	43 313 572,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	5 700 000,00	5 775 000,00	5 775 000,00
6811	Dot. Amor. Imo. Incorporel&corpo	5 700 000,00	5 775 000,00	5 775 000,00
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		5 700 000,00	7 075 000,00	7 075 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE	48 858 649,00	50 388 572,00	50 388 572,00
--	----------------------	----------------------	----------------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (3)			0,00

			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)			0,00

			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			50 388 572,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	48413,95
Montant des ICNE de l'exercice N-1	43611,13
= différence ICNE N - ICNE N-1	4802,82

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES -DETAIL PAR ARTICLES				A 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	310 000,00	360 000,00	360 000,00
7061	Interv. soumises à facturation	310 000,00	360 000,00	360 000,00
74	Contributions et participations	46 115 948,00	46 523 491,00	46 523 491,00
744	FCTVA	48 366,00	55 000,00	55 000,00
74712	Emplois d'avenir	99 510,00	86 769,00	86 769,00
7473	Départements	25 512 750,00	25 742 365,00	25 742 365,00
7474	Communes	3 031 142,00	3 083 092,00	3 083 092,00
7475	Gpt de col & col à statut part	17 416 380,00	17 548 459,00	17 548 459,00
7478	Autres organismes	7 800,00	7 806,00	7 806,00
75	Autres produits de gestion courante	66 025,00	51 712,00	51 712,00
758	Produits divers de ges. Cour.	66 025,00	51 712,00	51 712,00
013	Atténuation de charges	240 620,00	250 000,00	250 000,00
6419	Remb. sur rémun. du personnel	240 620,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = 70+74+75+013		46 732 593,00	47 185 203,00	47 185 203,00
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	15 000,00	13 000,00	13 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7788	Autr. produits exceptionnels	10 000,00	8 000,00	8 000,00
78	Reprises sur provisions (D)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		46 747 593,00	47 198 203,00	47 198 203,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 508 977,00	1 567 500,00	1 567 500,00
7768	Neutralisation des Amor.	1 026 340,00	1 087 000,00	1 087 000,00
777	Quote-part des Subv. Transfér.	482 637,00	480 500,00	480 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 508 977,00	1 567 500,00	1 567 500,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	48 256 570,00	48 765 703,00	48 765 703,00
--	----------------------	----------------------	----------------------

	+	
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		5 667 405,14
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		54 433 108,14

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Dépenses d' équipement	9 906 727,00	965 282,91	8 830 137,54	8 830 137,54	9 795 420,45
Non individualisées en programmes d' équipement	9 023 442,00	965 282,91	8 441 200,54	8 441 200,54	9 406 483,45
- avec AP/CP	6 680 905,00	0,00	5 943 833,00	5 943 833,00	5 943 833,00
- hors AP/CP	2 342 537,00	965 282,91	2 497 367,54	2 497 367,54	3 462 650,45
Individualisées en programmes d' équipement	883 285,00	0,00	388 937,00	388 937,00	388 937,00
- avec AP/CP	883 285,00	0,00	388 937,00	388 937,00	388 937,00
- hors AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d' équipement à verser (c/ 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- avec AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... 1 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (p. 20)	2 615 000,00	0,00	2 680 000,00	2 680 000,00	2 680 000,00
040 Opérations d' ordre entre sections	1 508 977,00		1 567 500,00	1 567 500,00	1 567 500,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	14 030 704,00	965 282,91	13 077 637,54	13 077 637,54	14 042 920,45
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					14 042 920,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Recette d'équipement	6 653 597,55	0,00	4 403 861,00	4 403 861,00	4 403 861,00
45... 2 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 412 235,00	0,00	1 580 000,00	1 580 000,00	1 580 000,00
040 Opérations d' ordre entre sections	5 700 000,00		7 075 000,00	7 075 000,00	7 075 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	13 765 832,55	0,00	13 058 861,00	13 058 861,00	13 058 861,00
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					984 059,45
					+
1068 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)					0,00
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					14 042 920,45

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT					B 1.1
DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMME D' EQUIPEMENT					
Chap. / art.	Libellé (1)	Pour Mémoire budget Précédent	Restes à réaliser (N-1)	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	9 906 727,00	965 282,91	8 830 137,54	8 830 137,54
20	Immobilisations incorporelles (hors c/ 204)	512 055,00	199 336,34	687 229,00	687 229,00
2031	Frais d'études	42 400,00	37 032,24	68 100,00	68 100,00
2051	Conc&droit simil, brevets lic	469 655,00	162 304,10	619 129,00	619 129,00
21	Immobilisations corporelles	5 408 977,00	486 325,73	4 818 348,54	4 818 348,54
2115	Terrains bâtis	3 600,00	3 600,00	5 400,00	5 400,00
21318	Autres bâtiments publics	239 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
2132	Bâtiments privés	195 000,00	190 000,00	0,00	0,00
21561	Mat. d'incendie & de secours	3 496 696,00	119 446,26	2 689 242,00	2 689 242,00
21568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	698 525,00	50 335,78	823 002,54	823 002,54
21578	Aut. matériel & outillage tec.	70 724,00	26 870,59	177 657,00	177 657,00
2182	Matériel de transport	304 292,00	4 359,01	429 041,00	429 041,00
2183	Matériel informatique	295 603,00	77 248,80	469 505,00	469 505,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	94 278,00	13 657,51	173 446,00	173 446,00
2188	Autres	11 259,00	807,78	30 055,00	30 055,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 985 695,00	279 620,84	3 324 560,00	3 324 560,00
231312	Centre d'incendie & de secours	649 269,00	220 898,49	1 925 360,00	1 925 360,00
231735	Install°gal, agcmt, amgt constr°	254 200,00	58 722,35	169 500,00	169 500,00
232	Immo. incorporelles en cours	348 226,00	0,00	401 700,00	401 700,00
237	Avance vers/comm. immos incorp	171 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
238	Avances vers/comma. immos corp	2 563 000,00	0,00	786 000,00	786 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B 1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMME D' EQUIPEMENT

N°	Libellé	Pour mémoire, Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser (N-1)	Propositions du Président	Vote du Conseil d'Administration
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B 2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. /art (1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	RAR N-1	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	B 3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES TOTALES	2 615 000,00	0,00	2 680 000,00	2 680 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 615 000,00	0,00	2 680 000,00	2 680 000,00
1641	Emprunts en euros	2 540 000,00	0,00	2 602 000,00	2 602 000,00
16441	Opérat ^o afférentes à emprunt	75 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	B 4

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
RECETTES TOTALES		6 653 597,55	0,00	4 403 861,00	4 403 861,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	681 780,00	0,00	286 048,00	286 048,00
1311	Etat et Ets. nationaux	24 150,00	0,00	102 000,00	102 000,00
1314	Communes	0,00	0,00	19 640,00	19 640,00
1315	Gpt de col & col à statut part	657 630,00	0,00	164 408,00	164 408,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	5 971 817,55	0,00	4 117 813,00	4 117 813,00
1641	Emprunts en euros	5 971 817,55	0,00	4 117 813,00	4 117 813,00
20	Immobilisations incorporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisation reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	B 5

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		1 412 235,00	0,00	1 580 000,00	1 580 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 332 235,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
10222	F.C.T.V.A.	1 332 235,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
138	Autres Subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B 6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap (4)	Libellé	Pour mémoire Réalizations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Voir détail des opérations pour compte de tiers en annexes en IV-A5.
(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.
(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.
(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	B 7
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	

Chap/Art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	1 508 977,00	1 567 500,00	1 567 500,00
13914	Communes	346 787,00	330 000,00	330 000,00
13931	Fonds aide à investissmt SDIS	135 850,00	150 500,00	150 500,00
198	Neutralisation des Amortis.	1 026 340,00	1 087 000,00	1 087 000,00
	RECETTES (2)	5 700 000,00	7 075 000,00	7 075 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	5 700 000,00	5 775 000,00	5 775 000,00
28031	Amor. des frais d'études	500,00	400,00	400,00
28033	Amort. des Frais d'insertion	600,00	600,00	600,00
280412	Bâtiments et installations	700,00	1 000,00	1 000,00
28051	Conc&droit simil, brevets licj	241 000,00	230 000,00	230 000,00
281312	Centre d'incendie & de secours	1 345 000,00	1 425 000,00	1 425 000,00
281318	Autres bâtiments publics	22 000,00	66 000,00	66 000,00
281561	Mat.mobil incendie&secours	1 785 000,00	1 830 000,00	1 830 000,00
281562	Mat.no mobil incendie&secours	6 200,00	5 000,00	5 000,00
281568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	750 000,00	775 000,00	775 000,00
281578	Aut. matériel & outillage tec.	510 000,00	475 000,00	475 000,00
28182	Matériel de transport	510 000,00	470 000,00	470 000,00
28183	Matériel informatique	250 000,00	262 000,00	262 000,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	230 000,00	195 000,00	195 000,00
28188	Autres	49 000,00	40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; RI 021 = DF 023.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	B 8

Chap/Art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
041	<i>DEPENSES (2)</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>RECETTES (2)</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Les dépenses sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	B9.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		4 247 500,00	4 247 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 680 000,00	2 680 000,00
1641	Emprunts en euros	2 602 000,00	2 602 000,00
16441	Opérat°afférentes à emprunt	78 000,00	78 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 567 500,00	1 567 500,00
13914	Communes	330 000,00	330 000,00
13931	Fonds aide à investissmt SDIS	150 500,00	150 500,00
198	Neutralisation des Amortis.	1 087 000,00	1 087 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 247 500,00	965 282,91	0,00	5 212 782,91

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	B9.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		8 655 000,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		1 500 000,00	1 500 000,00
10222	F.C.T.V.A.	1 500 000,00	1 500 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		7 155 000,00	7 155 000,00
28031	Amor. des frais d'études	400,00	400,00
28033	Amort. des Frais d'insertion	600,00	600,00
280412	Bâtiments et installations	1 000,00	1 000,00
28051	Conc&droit simil, brevets lic	230 000,00	230 000,00
281312	Centre d'incendie & de secours	1 425 000,00	1 425 000,00
281318	Autres bâtiments publics	66 000,00	66 000,00
281561	Mat.mobil incendie&secours	1 830 000,00	1 830 000,00
281562	Mat.no mobil incendie&secours	5 000,00	5 000,00
281568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	775 000,00	775 000,00
281578	Aut. matériel & outillage tec.	475 000,00	475 000,00
28182	Matériel de transport	470 000,00	470 000,00
28183	Matériel informatique	262 000,00	262 000,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	195 000,00	195 000,00
28188	Autres	40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	1 300 000,00	1 300 000,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	80 000,00	80 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution R001 (3)(4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Recettes	8 655 000,00	0,00	984 059,45	0,00	9 639 059,45

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	5 212 782,91
Ressources propres disponibles (IV)	9 639 059,45
Solde (V = IV - II) (5)	4 426 276,54

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2017	Montant des remboursements 2017		Encours restant dû au 01/01/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
000007	30/05/2005	246 000,00	0,00	0,00	0,00	246 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		246 000,00	0,00	0,00	0,00	246 000,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES													IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A1.2	
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date de mobilisation ou de remboursement	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Promit d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé CIN	Catégorie d'emprunt (8)		
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					Devise	
163 Emprunts obligataires (Total)				46 783 333,25										
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				43 893 333,25										
1641 Emprunts en euros (Total)				1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,95	0,95	T	C	O	A-1		
06742046	20/12/2016	27/12/2016	05/02/2017	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,95	0,95	T	C	O	A-1		
BANQUE POPULAIRE														
18192	24/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	2 000 000,00	V	(Euribor 01 M - Floor -0,45 sur Euribor 01 M) + 0,45	0,52	0,54	T	C	O	A-1		
SOCIETE GENERALE														
4M-Convention C-A-consolidation	30/06/2011	31/12/2010	31/08/2011	4 000 000,00	V	TAG 03 M (Positif) + 1	2,04	2,05	T	C	O	A-1		
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK														
8708200	18/12/2010	18/12/2010	25/03/2011	3 800 000,00	F	Taux fixe à 2,85 %	2,85	2,88	T	P	O	A-1		
CAISSE D'EPARGNE														
8731745	23/12/2010	23/12/2010	25/01/2011	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,35 %	3,35	3,40	M	C	O	A-1		
CAISSE D'EPARGNE														
8941085	22/11/2011	25/02/2012	25/02/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 4,79 %	4,79	4,89	T	C	O	A-1		
CAISSE D'EPARGNE														
90 03070	01/03/2012	01/03/2012	25/07/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,85 %	4,85	4,96	M	C	O	A-1		
CAISSE D'EPARGNE														
MIN27101EUR	18/12/2005	19/12/2005	01/08/2008	1 500 000,00	V	(Euribor 01 M - Floor -0,08 sur Euribor 01 M) + 0,08	2,48	2,55	A	P	O	A-1		
DEXIA CL														
MIN282151EUR-Consolidation 1	08/04/2009	08/04/2009	07/08/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 2,89 %	2,89	3,02	T	C	O	A-1		
DEXIA CL														
MIN282151EUR-Consolidation 2	08/04/2009	08/04/2009	01/08/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,81 %	3,81	3,86	T	C	O	A-1		
DEXIA CL														
MIN282151EUR-Consolidation 3	06/04/2009	01/08/2012	01/10/2012	3 000 000,00	V	(Euribor 01 M + 0,19 - Floor - 0,19 sur Euribor 01 M)	0,31	0,32	M	C	O	A-1		
DEXIA CL														
MIN18131EUR	22/12/2015	03/02/2017	01/08/2017	1 550 000,00	F	Taux fixe à 1,77 %	1,77	1,78	T	C	O	A-1		
SFL CAFFIL														

IV - ANNEXES													
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisation (1)	Date du premier remboursement (2)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rachat anticipé O/R	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
M627650EUR	DEXIA CL	18/11/2011	15/12/2011	01/04/2012	2 400 000,00	V	EURIBOR 03 M + 2,28	3,69	3,79	EUR	C	O	A-1
MON26517EUR	DEXIA CL	15/09/2008	15/09/2008	01/12/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4,52 %	4,78	4,94	EUR	C	O	A-1
MON62133EUR	BANQUE POSTALE	25/12/2014	25/12/2014	01/06/2015	1 700 000,00	F	Taux fixe à 1,75 %	1,75	1,76	EUR	C	O	A-1
MON50497EUR	SFIL CAFFIL	20/03/2015	24/09/2015	01/01/2016	783 333,29	F	Taux fixe à 1,51 %	1,51	1,52	EUR	C	O	A-1
MON50648EUR	SFIL CAFFIL	28/05/2015	24/09/2015	01/01/2016	700 000,00	F	Taux fixe à 1,51 %	1,53	1,54	EUR	C	O	A-1
MON50627EUR	SFIL CAFFIL	22/12/2015	31/12/2015	01/05/2016	1 450 000,00	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50	1,51	EUR	C	O	A-1
MON51603EUR	SFIL CAFFIL	21/12/2017	28/12/2017	01/05/2018	5 200 000,00	F	Taux fixe à 1,05 %	1,05	1,06	EUR	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)													
1644 Emprunts assimilés à une dette de trésorerie sur ligne de trésorerie (total)													
030007	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	30/05/2005	30/05/2005	15/06/2010	1 000 000,00	V	TAN (sur base) 0,099 an + 0,099 an TAN (partiel)	2,20	2,23	EUR	X	O	A-1
MIP26743EUR-Consolidation	DEXIA CL	15/02/2008	01/08/2010	01/12/2010	2 100 000,00	F	Taux fixe à 3,25 %	3,28	3,38	EUR	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avance consolidée du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)													
1676 Dettes envers fournisseurs-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général					46 783 232,25								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de base d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer le profil d'amortissement annuel constant : P pour amortissement annuel progressif ; F pour in fine ; X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (9) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

IV - ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A1.2
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Taux fixe à la date de vote du budget (14)		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
08742948	N		A-1	32 598 511,05	13,84	F	Taux fixe à 0,95 %		0,95	2 659 003,95	613 917,75	48 413,95	
18192	N		A-1	31 053 826,87	12	F	Taux fixe à 3,18 %		3,27	2 470 477,63	571 983,95	45 156,42	
4M-ConventionC.A-consolidation	N		A-1	1 200 000,00	13,42	V	Euribor 03 M + 0,68		0,36	106 666,68	13 806,67	2 012,88	
8708200	N		A-1	2 700 000,00	9,96	F	Taux fixe à 2,95 %		2,98	200 000,00	37 473,19	0,00	
8731745	N		A-1	2 331 222,26	12,98	F	Taux fixe à 3,35 %		3,40	203 514,96	9 661,89	923,07	
8941085	N		A-1	1 950 000,00	14,15	F	Taux fixe à 4,79 %		4,88	150 000,00	66 533,46	871,77	
90 02070	N		A-1	356 250,00	9,48	F	Taux fixe à 4,85 %		4,96	25 000,00	18 615,31	837,50	
MIN237101EUR	N		A-1	1 286 666,74	4,42	F	Taux fixe à 2,82 %		2,90	133 333,32	58 489,45	753,43	
MIN262151EUR-Consolidation 1	N		A-1	611 910,14	11,33	V	Euribor 03 Mc-Floor - 0,19 sur Euribor 03 M + 0,19		0,00	111 962,78	15 890,55	1 174,88	
MIN262151EUR-Consolidation 2	N		A-1	1 725 000,00	11,33	F	Taux fixe à 3,81 %		3,86	150 000,00	63 579,37	9 834,57	
MIN262151EUR-Consolidation 3	N		A-1	2 212 500,00	14,67	V	(Euribor 01 M + 0,19) Floor-0,19 sur Euribor 01 M		0,00	150 000,00	0,00	0,00	
MIN516138EUR	N		A-1	1 472 500,01	14,17	F	Taux fixe à 1,77 %		1,78	103 333,32	25 377,38	1 952,20	
MIS276590EUR	N		A-1	1 211 111,19	9	V	Euribor 01 M + 2,26		1,94	133 333,32	22 273,68	1 781,67	
MON262147EUR	N		A-1	1 612 500,00	10,67	F	Taux fixe à 4,78 %		4,94	150 000,00	75 414,47	5 825,63	
MON502133EUR	N		A-1	1 388 333,37	12,17	F	Taux fixe à 1,75 %		1,76	113 333,32	23 562,08	1 797,40	
MON506497EUR	N		A-1	649 999,93	9,5	F	Taux fixe à 1,51 %		1,52	66 666,68	9 437,50	2 177,61	
MON506498EUR	N		A-1	666 666,60	9,75	F	Taux fixe à 1,55 %		1,54	66 666,68	9 817,50	2 289,50	
MON508275EUR	N		A-1	1 280 833,31	13,08	F	Taux fixe à 1,5 %		1,51	96 666,68	18 668,74	2 911,07	
MON519059EUR	N		A-1	5 200 000,00	15,04	F	Taux fixe à 1,05 %		1,05	260 000,01	42 390,83	8 500,92	
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
000007	N		A-1	1 544 684,18						188 526,32	41 933,80	3 257,53	
MIR267532EUR-Consolidation	N		A-1	246 000,00	2,46	V	(TAM(Postfixé) + 0,09)-Floor-0,09 sur TAM(Postfixé)		0,00	78 000,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
										110 626,32	41 933,80	3 257,53	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)												
1676 Dettes envers locales-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		32 598 511,05					2 659 003,95	613 917,75	0,00	48 413,95

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
 (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES											IV				
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX											A1.3				
A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)															
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du	
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)															
TOTAL (A)															
Barrière Simple (B)															
TOTAL (B)															
Option d'échange (C)															
TOTAL (C)															
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capés (D)															
TOTAL (D)															
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)															
TOTAL (E)															
Autres types de structures (F)															
TOTAL (F)															
TOTAL GENERAL															

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, netex ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	32 598 511 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV -- ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2018	Date de fin du contrat	Organisme contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, collar, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total					0,00	0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	A2

METHODES UTILISEES		Durée (en années)	Délibération du CASDIS du 18 décembre 2014
CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Biens de faible valeur - Seul unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an. € Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du CASDIS du 18 décembre 2014
Linéaire	Matériel de sport et matériel de formation médico secours	5	
Linéaire	Mobilier (bureau, vestiaire, armoire, etc...)	10	
Linéaire	litte, chaise, établi	5	
Linéaire	Appareil de chauffage	10	
Linéaire	Matériel électroménager (gros matériel)	5	
Linéaire	Matériel électroménager (petit matériel)	2	
Linéaire	Bâlements	25	
Linéaire	Véhicules légers (VL, VLU,...)	8	
Linéaire	Matériel de transport (VTU, VSAV, VLR, VPCC, autres camionnettes, remorques, bateaux)	10	
Linéaire	Réparation sur tous véhicules = durée amortissement restante	10	
Linéaire	Matériel roulant de secours et de lutte contre l'incendie (PTAC > 3,5 tonnes) (CCF, CCSC, FPT, FPTSR, porte cellule, CCR, VPI, motopompes remorquables, berces)	18	
Linéaire	Echelles aériennes	20	
Linéaire	Compresseurs fixes, pont élévateur, machine à nettoyer les tuyaux	16	
Linéaire	Petit matériel d'intervention avec ou sans moteur	8	
Linéaire	Habillement (rangiers, casques, surpantalons, veste textile, ceinturons, EPI)	5	
Linéaire	Boîtes, rangiers	5	
Linéaire	Tuyaux, lances, pièces de jonctions	5	
Linéaire	Matériel équipes spécialisées	5	
Linéaire	Appareil respiratoire isolant	5	
Linéaire	Extincteur	5	
Linéaire	Détecteur de gaz (hors détecteur 24 mois)	10	
Linéaire	Désincarcération	4	
Linéaire	Petit matériel de bureau (massicot, plastifieuse,...)	10	
Linéaire	Outils pour atelier	5	
Linéaire	Signalisation et balisage	5	
Linéaire	Structure PMA	5	
Linéaire	Cardiofréquence	8	
Linéaire	Equipement radio	5	
Linéaire	Matériel téléphonique	8	
Linéaire	Matériels électroniques (matériel HIFI, TV, ...)	8	
Linéaire	Licences et extension	5	
Linéaire	Matériel informatique (ordinateur, imprimantes, écrans...)	6	
Linéaire	Serveurs	6	
Linéaire	Matériel Antares	4	
Linéaire	Moniteur (multiparamétrique, ...)	8	
Linéaire	Marche défibrillateur semi automatique	8	
Linéaire	Petit matériel médical	7	
Linéaire		5	

III - ANNEXES
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT
SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS

DESIGNATION DES ORGANISMES	Numéro SIREN de l'organisme	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L.5721-1 du CGCT)				
Autres organismes de regroupement				

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 3312-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Numéro SIREN de l'association ou de la fondation bénéficiaire	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT						
6574	UDSP	Subv fonctionnement	337 939 136	UDSP	Association	34 000,00 €
6574	SSF 25	Subv fonctionnement		SSF 25	Association	9 500,00 €
6574	ADJSP	Subv fonctionnement	N° de déclaration 251014752	ADJSP	Association	24 000,00 €
6574	Batterie fanfare	Subv fonctionnement	494 524 697	Batterie fanfare	Association	1 000,00 €
6474	COS	Subv fonctionnement	481 636 298	COS	Association	594 746,00 €

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...			

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière			
...					

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		

**IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS B6-B7
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT B6-B7**

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de l'exercice N+1)
	Pour mémoire AP votées y compris ajustement	Revision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Credits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/N)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	
2 Groupement Est	430 000,00	0,00	430 000,00	6 265,00	282 525,00	141 210,00	0,00
5 Besançon EST	8 138 200,00	0,00	8 138 200,00	7 073 604,00	10 600,00	1 053 996,00	0,00
10 Morteau	3 805 500,00	0,00	3 805 500,00	2 395 857,00	967 500,00	442 143,00	0,00
14 Besançon Brûlard	16 153 600,00	0,00	16 153 600,00	15 567 028,00	0,00	586 572,00	0,00
22 Outils de gestion	850 000,00	0,00	850 000,00	694 974,00	79 750,00	75 276,00	0,00
31 Centre logistique	2 506 000,00	0,00	2 506 000,00	2 272 481,71	2 000,00	231 518,29	0,00
33 Orchamps Vennes	1 757 000,00	0,00	1 757 000,00	1 611 845,00	34 194,00	110 961,00	0,00
34 Véhicules	14 715 396,00	0,00	14 715 396,00	11 493 445,04	2 998 283,00	223 667,96	0,00
35 Anancy	1 664 000,00	0,00	1 664 000,00	1 561 176,41	58 281,00	44 542,59	0,00
36 Outils pédagogiques	1 090 899,00	0,00	1 090 899,00	1 050 139,00	24 000,00	16 760,00	0,00
37 Moncey	1 393 200,00	0,00	1 393 200,00	9 300,00	291 875,00	1 092 025,00	0,00
38 Mobilité et nomadisme numériques	545 500,00	0,00	545 500,00	16 763,00	364 937,00	163 800,00	0,00
39 Atelier départemental	1 656 000,00	0,00	1 656 000,00	85 461,00	1 003 125,00	567 414,00	0,00
40 La fuvelle	964 000,00	0,00	964 000,00	0,00	72 000,00	892 000,00	0,00
41 Mouthé	0,00	990 200,00	990 200,00	1 776,00	77 300,00	911 124,00	0,00
42 Saint Hippolyte	0,00	1 061 700,00	1 061 700,00	0,00	36 000,00	1 025 700,00	0,00
43 Pierrefontaine Les Varans	0,00	818 200,00	818 200,00	0,00	30 400,00	787 800,00	0,00

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS

N° ou intitulé de P.A.E.	Montant des AE			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de l'exercice N+1)
	Pour mémoire AE votées y compris ajustement	Revision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Credits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/N)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	
2 Groupement Est	4 100,00	0,00	4 100,00	0,00	3 500,00	600,00	0,00
5 Besançon EST	54 000,00	0,00	54 000,00	45 996,00	0,00	8 004,00	0,00
10 Morteau	24 800,00	0,00	24 800,00	16 376,00	3 300,00	5 124,00	0,00
11 Mont d'Or	15 650,00	0,00	15 650,00	14 247,00	1 400,00	3,00	0,00
31 Centre logistique	20 500,00	0,00	20 500,00	15 888,00	0,00	4 612,00	0,00
33 Orchamps Vennes	12 000,00	0,00	12 000,00	8 000,00	1 600,00	2 400,00	0,00
35 Anancy	12 400,00	0,00	12 400,00	8 200,00	1 300,00	2 900,00	0,00
37 Moncey	6 600,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00
39 Atelier départemental	16 700,00	0,00	16 700,00	0,00	12 000,00	4 700,00	0,00
40 La fuvelle	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00
41 Mouthé	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
42 Saint Hippolyte	0,00	18 100,00	18 100,00	0,00	0,00	18 100,00	0,00
43 Pierrefontaine Les Varans	0,00	16 800,00	16 800,00	0,00	0,00	16 800,00	0,00

IV - ANNEXE		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018		
CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018		

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	A	1,0		1,0	1,0		
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours	A	1,0		1,0	0,0		0,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		68,0	0,5	68,5	60,5	0,1	60,6
Attachés territoriaux	A	11,0		11,0	10,8		10,8
Rédacteurs territoriaux	B	20,0		20,0	16,8		16,8
Adjoints administratifs	C	37,0	0,5	37,5	32,9	0,1	33,0
FILIERE TECHNIQUE (c)		34,0	0,0	34,0	30,9	3,0	33,9
Ingenieurs territoriaux	A	5,0		5,0	5,0		5,0
Techniciens territoriaux	B	8,0		8,0	5,9	1,7	7,6
Agents de maîtrise	C	9,0		9,0	8,0	1,0	9,0
Adjoints techniques	C	12,0		12,0	12,0	0,3	12,3
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							

IV - ANNEXE									
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018									
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (1)									IV
									CI
Lieutenants-colonels	A	393,0	0,0	393,0	383,0	1,3			384,3
Commandants	A	6,0		6,0	5,0				5,0
Capitaines	A	14,0		14,0	15,0				15,0
Lieutenants hors classe	A	16,0		16,0	16,0				16,0
	B	2,0		2,0	1,0				1,0
Lieutenants 1ère classe	B	32,0		32,0	28,0				28,0
Lieutenants 2e classe	B	10,0		10,0	9,0				9,0
Adjudants	C	103,0		103,0	98,0				98,0
Sergents	C	101,0		101,0	101,0				101,0
Caporaux-chef	C	44,0		44,0	44,0				44,0
Caporaux Sapeurs	C	57,0		57,0	61,0	0,3			61,3
Médecins de classe exceptionnelle	A	0,0		0,0	0,0				0,0
Médecins hors classe	A	2,0		2,0	1,0				1,0
Médecins de classe normale	A	1,0		1,0	0,0				0,0
Pharmaciens hors classe	A	1,0		1,0	1,0				1,0
Cadres de santé	A	1,0		1,0	1,0				1,0
Infirmiers hors classe	B	2,0		2,0	1,0				1,0
Infirmiers de classe supérieure	B	1,0		1,0	1,0				1,0
Infirmiers de classe normale	B	0,0		0,0	0,0				0,0
EMPLOIS NON CITES (k),(s)									
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		497,0	0,5	497,5	474,4	4,4			478,8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995 ;
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalant temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" créés par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SDIS 25
SDIS 25 - M61
Budget primitif EXERCICE 2018

III - ANNEXES	III
ARRETE ET SIGNATURES	

La Présidente du conseil d'administration
du SDIS

Christine BOUQUIN

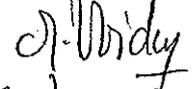
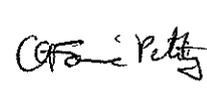
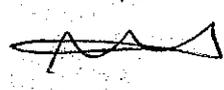
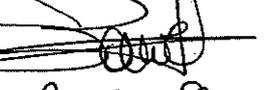
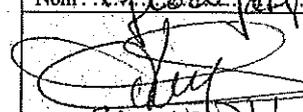
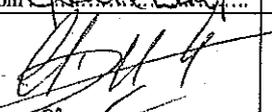
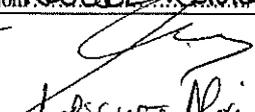
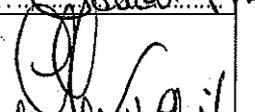
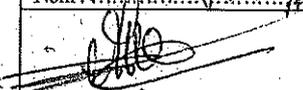
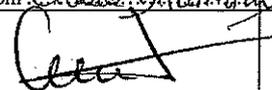
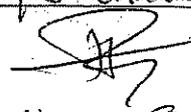
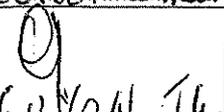
Nombre de membres en exercice... 20
 Nombre de membres présents... 16
 Nombre de suffrages exprimés... 16
 VOTES : Pour... 16
 Contre... 0
 Abstentions... 0

Date de convocation 12.01.18.

Présenté par la Présidente,
A... Beranger... le ... 6 février 2018

La Présidente,
Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session... du 6 février 2018
A... Beranger..., le ... 6 février 2018

Les membres du conseil d'administration,

 Nom : <u>Philipe MARECHAL</u>	 Nom : <u>Nathalie VOISY</u>	 Nom : <u>FAIVRE PATRICK</u>	 Nom : <u>CHENOT SIALAR</u>
 Nom : <u>T. de J. J. J.</u>	 Nom : <u>C. L. L. L.</u>	 Nom : <u>ROBERT RENE</u>	 Nom : <u>G. S. S. S.</u>
 Nom : <u>C. P. P. P.</u>	 Nom : <u>C. S. S. S.</u>	 Nom : <u>L. G. G. G.</u>	 Nom : <u>B. S. S. S.</u>
 Nom : <u>Y. S. S. S.</u>	 Nom : <u>C. S. S. S.</u>	Nom :	Nom :
 Nom : <u>T. A. I. L. A. R. F.</u>	 Nom : <u>G. O. Y. O. N. J. U.</u>	Nom :	Nom :

certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 6 février 2018 et de la publication le .../.../...

A... Beranger..., le .../.../...



ARRETE n° 25-2018-01-31-002
portant modification du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs

Le Préfet du Doubs,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-1, L. 1424-4 et R. 1424-42 ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du préfet du Doubs – M. BARTOLT (Raphaël) ;
- Vu les dispositions des guides nationaux de référence mentionnés à l'article R. 1424-52 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016, portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques des services d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-018 du 11 juillet 2016 modifié, portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'avis favorable formulé par le comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 11 décembre 2017 ;
- Vu l'avis favorable formulé par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 11 décembre 2017 ;
- Vu l'avis favorable formulé par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en date du 12 décembre 2017 ;
- Vu l'avis favorable formulé par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs par délibération prise en date du 21 décembre 2017 ;

ARRETE

Article 1

L'annexe VIII du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs annexé à l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-018 du 11 juillet 2016 susvisé, est modifiée ainsi qu'il suit :

1°- La ligne comportant le mot « Vauchamps » est modifiée ainsi qu'il suit :

- a- à la colonne « Code INSEE », les chiffres « 25587 » sont remplacés par les chiffres « 25078 » ;
- b- à la colonne « Nom de la commune », le mot « Vauchamps » est remplacé par le mot « Bouclans ».

2°- La ligne comportant les mots « Grange Coulon La Vieille » est modifiée conformément à l'annexe 1.

Article 2

Les sous-préfets, les maires du département, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs ainsi qu'au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 31 JAN. 2018



Raphaël BARTOLT

Certifié conforme
Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours
du DOUBS :

Contrôleur général
Stéphane BEAUDOUX